**BURKINA FASO**



Unite- Progres- Justice

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL A L’HORIZON 2016-2025  
DU BURKINA FASO

VERSION FINALE

Decembre 2015

TABLE DE MATIERE

[**Sigles et abreviations 4**](#bookmark2)

[**Resume 6**](#bookmark4)

[**Introduction 9**](#bookmark14)

1. **Apercu sur la strategie de developpement rural et le bilan de sa mise en «uvre...10**
   1. [Apercu sur la strategie de developpement durable adoptee en 2003 10](#bookmark16)
      1. Enjeux et defis a relever par la sdr a 1’horizon 2015 10
      2. [Objectifs de la sdr adoptee en 2003 10](#bookmark21)
      3. [Axes strategiques de la strategie 10](#bookmark23)
   2. [Apercu sur le bilan de la mise en muvre de la strategie de 2003 11](#bookmark25)
      1. Acquis de la mise en muvre de la sdr sur la periode 2003-2014 12
      2. Lemons et enseignements tires 19
      3. [Insuffisances et difficultes de la mise en muvre de la sdr 22](#bookmark62)
2. [**Etat des lieux du secteur rural 22**](#bookmark64)
   1. Environnement institutionnel et reglementaire du secteur 22
      1. Cadre institutionnel du secteur rural 22
      2. [Cadre legislatif et reglementaire en matiere de developpement du secteur rural 23](#bookmark69)
   2. [Analyse des contraintes, potentialites et opportunites du secteur rural 23](#bookmark71)
      1. Contraintes du secteur rural 23
      2. Potentialites, atouts et opportunites du secteur rural 24
   3. [Defis du secteur rural a l’horizon 2025 28](#bookmark94)
3. [**Strategie de developpement rural a l’horizon 2016-2025 28**](#bookmark96)
   1. Fondements de la sdr 29
      1. [Au niveau international 29](#bookmark101)
      2. [Au niveau continental 29](#bookmark103)
      3. [Au niveau regional 29](#bookmark105)
      4. Au niveau national 30
   2. [Vision et objectifs de la strategie de developpement rural 30](#bookmark107)
      1. [Vision de la strategie de developpement rural a l’horizon 2015 30](#bookmark109)
      2. [Objectifs de la strategie de developpement rural 30](#bookmark111)
   3. [Principes directeurs de la strategie de developpement rural 31](#bookmark116)
   4. [Axes strategiques et actions prioritaires 31](#bookmark118)
      1. [Axe 1 : renforcement de la securite alimentaire et nutritionnelle 32](#bookmark120)
      2. Axe 2 : amelioration de la competitivite des filieres agro-sylvo-pastorales halieutique et

fauniques 33

* + 1. [Axe 3 : developpement durable et gestion des ressources naturelles 34](#bookmark136)
    2. Axe 4 : amelioration de l’acces a l’eau potable et du cadre de vie 36
    3. [Axe 5 : renforcement de la gouvernance et du partenariat 37](#bookmark147)
  1. [Contribution des secteurs de soutien au developpement rural 37](#bookmark149)
     1. [Infrastructures et communication 38](#bookmark151)
     2. [Commerce, industries et artisanat 38](#bookmark153)
     3. [Sante 38](#bookmark155)
     4. [Education et alphabetisation 39](#bookmark157)
     5. [Securite publique 39](#bookmark159)
     6. [Formation professionnelle 39](#bookmark161)

1. [**Modalites de mise en ^uvre de la strategie de developpement rural 39**](#bookmark163)
   1. [Pilotage et coordination de la mise en «uvre 39](#bookmark165)
   2. [Operationnalisation de la strategie de developpement rural 40](#bookmark167)
      1. [Elaboration des programmes operationnels et des programmes d’investissement 40](#bookmark169)
      2. [Mise en coherence des programmes et projets existant avec la strategie de developpement rural 40](#bookmark171)
      3. Mise en coherence des politiques et strategies sous sectorielles avec la strategie de developpement rural 40
   3. [Communication autour de la sdr 41](#bookmark173)
   4. [Dispositif de suivi/evaluation 41](#bookmark175)
   5. [Financement de la strategie de developpement rural 41](#bookmark177)
      1. [Contribution de l’etat 42](#bookmark179)
      2. [Contribution des partenaires techniques et financiers 42](#bookmark181)
      3. [Contribution des ong et autres organisations de la societe civile 42](#bookmark183)
      4. [Contribution des institutions financieres et du secteur prive 42](#bookmark185)
      5. [Contribution des beneficiaires 43](#bookmark187)
   6. [Identification des acteurs et definition de leurs roles 43](#bookmark189)
      1. [Etat 43](#bookmark191)
      2. [Collectivites territoriales 43](#bookmark193)
      3. [Acteurs du secteur prive 44](#bookmark195)
      4. [Partenaires techniques et financiers (ptf) 44](#bookmark197)
2. [**Hypotheses et gestion des risques 44**](#bookmark209)
   1. [Hypotheses 45](#bookmark199)
      1. [Volonte politique 45](#bookmark201)
      2. [Stabilite sociopolitique 45](#bookmark203)
      3. [Maitrise des conditions climatiques et pluviometriques 45](#bookmark205)
      4. [Ressources humaines, materielles et financieres 45](#bookmark207)
   2. Analyse et gestion des risques 46
      1. [Degradation du contexte socio-politique 46](#bookmark211)
      2. [Environnement international 46](#bookmark213)
      3. [Aleas climatiques 46](#bookmark215)
      4. [Disponibilite des ressources financieres 46](#bookmark217)

[**Conclusion 47**](#bookmark219)

SIGLES ET ABREVIATIONS

|  |  |
| --- | --- |
| **AEP** | Approvisionnement en Eau Portable |
| **AEPS** | Adduction en Eau Potable Simplifiee |
| **AOF** | Afrique Occidentale Fran^aise |
| **ASPFH** | Agro-Sylvo-Pastorale Faunique et Halieutique |
| **CEDEAO** | Communaute Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest |
| **CER** | Communaute Economique Regionale |
| **CGES** | Comite de Gestion des Equipements Solaires |
| **CILLS** | Comite Inter-Etats de Lutte contre la Secheresse dans le Sahel |
| **CNCRA** | Cadre National de Concertation pour la promotion des Ressources Animales |
| **CONAGESE** | Conseil National pour la Gestion de l’Environnement |
| **CONEDD** | Conseil National pour l’Environnement et le Developpement Durable |
| **CPE** | Comite de Point d’Eau |
| **CPF** | Confederation Paysanne du Faso |
| **CRA** | Chambre Regionale d’Agriculture |
| **CSLP** | Cadre Strategique de Lutte contre la Pauvrete |
| **DGPER** | Direction Generale de la Promotion de l’Economie Rurale |
| **DSDR** | Document de Strategie de Developpement Rural |
| **EBCVM** | Enquete Burkinabe sur les Conditions de Vie des Menages |
| **FAARF** | Fonds d’Appui aux Activites Remuneratrices des Femmes |
| **FAO** | Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture |
| **FEB** | Federation des Eleveurs du Burkina |
| **FENAFER-B** | Federation Nationale des Femmes Rurales du Burkina |
| **FENOP** | Federation Nationale des Organisations Paysannes |
| **FEPA-B** | Federation des Professionnels Agricoles de Burkina |
| **FNJPA-F** | Federation Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Faso |
| **GGF** | Groupement de Gestion Forestiere |
| **GIRE** | Gestion Integree des Ressources en Eau |
| **IAP** | Instrument Automatise de Prevision |
| **IMF** | Institution de Micro-Finance |
| **INSD** | Institut National de la Statistique et de la Demographie |
| **LPDRD** | Lettre de Politique de Developpement Rural Decentralise |
| **MA** | Maison de l’Aviculture |
| **MAD** | Matiere azotee digestible |
| **MARHASA** | Ministere de l’Agriculture et des ressources Hydrauliques, de l’Assainissement et de la Securite Alimentaire |
| **MERH** | Ministere de l’Environnement et des Ressources Halieutiques |
| **MEF** | Ministere de l’Economie et des Finances |
| **MEP** | Maison des Eleveurs de Porcs |
| **NEPAD** | Nouveau Partenariat pour le Developpement de l’Afrique |
| **NTIC** | Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication |
| **OER** | Organisation Economique Regionale |
| **OIE** | Organisation Internationale des Epizooties |
| **OIG** | Organisation Intergouvernementale |
| **ONEA** | Office National de l’Eau et de l’Assainissement |
| **ONG** | Organisation Non Gouvernementale |
| **OP** | Organisation Paysanne ou Organisation Professionnelle |
| **OPA** | Organisation Professionnelle Agricole |

|  |  |
| --- | --- |
| **PA/OPA** | Plan d’Actions pour 1’Emergence des Organisations Professionnelles Agricoles |
| **PAGIFS** | Plan d’Actions de Gestion Integree de la Fertilite des Sols |
| **PAGIRE** | Plan d’Actions pour la Gestion Integree des Ressources en Eau |
| **PAI** | Programme d’Appui Institutionnel |
| **PAPISE** | Plan d’Actions et Programme d’Investissement du Secteur de l’ Elevage |
| **PAU** | Politique Agricole de l’Union (UEMOA) |
| **PDDAA** | Programme Detaille pour le Developpement de l’Agriculture Africaine |
| **PDL** | Programme de Developpement Local |
| **PEA** | Poste d’Eau Autonome |
| **PEEN** | Programme Eau et Environnement |
| **PFN** | Politique Forestiere Nationale |
| **PIB** | Produit Interieur Brut |
| **PLD** | Plan Local de Developpement |
| **PNAF** | Politique Nationale d’Amenagement des Forets |
| **PNDSA** | Programme National de Developpement des Services Agricoles |
| **PNGT** | Programme National de Gestion des Terroirs |
| **PNSR** | Programme National du Secteur Rural |
| **PNUD** | Programme des Nations Unies pour le Developpement |
| **PSO** | Plan Strategique Operationnel |
| **PTF** | Partenaires Techniques et Financiers |
| **RAF** | Reorganisation Agraire et Fonciere |
| **RESO** | Ressources en Eau du Sud-Ouest (Programme) |
| **RGPH** | Recensement General de la Population et de l’Habitat |
| **RSA** | Reorganisation des Services Agricoles |
| **SCADD** | Strategie de Croissance Acceleree pour un Developpement Durable |
| **SDR** | Strategie de Developpement Rural |
| **SNGIFS** | Strategie Nationale de la Gestion Integree de la Fertilite des Sols |
| **SOFITEX** | Societe Burkinabe des Fibres Textiles |
| **SOPROFA** | Societe de Promotion des Filieres Agricoles |
| **SP/CPSA** | Secretariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles |
| **SPA** | Sous-produits agricoles |
| **SPAI** | Sous-produits agro -industriels |
| **TOD** | Textes d’Orientation pour la Decentralisation |
| **UA** | Union Africaine |
| **UBT** | Unite de Betail Tropical |
| **UE** | Union Europeenne |
| **UEMOA** | Union Economique et Monetaire Ouest-Africaine |
| **UF** | Unite fourragere |
| **UNABOC** | Union Nationale des Bouchers et Charcutiers |
| **UNACEB** | Union Nationale des Commer^ants et Exportateurs de Betail |
| **UNPC-B** | Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina |
| **USA** | Etats Unis d’Amerique |

RESUME

La SDR est destine a constituer le cadre de reference de 1’ensemble des interventions publiques en faveur du developpement rural. Cette version de la SDR comme celle qui vient d’expirer, a ete elaboree suivant une demarche participative, impliquant l’ensemble des acteurs concernes (Administration, ONG, organisations professionnelles, organisations de la societe civile, operateurs prives, partenaires techniques et financiers) de fagon a aboutir a une vision partagee des orientations strategiques et des axes prioritaires d’intervention qui seront privilegies au cours des prochaines annees.

L’operationnalisation de la SDR 2003 s’est faite en deux phases : l’elaboration et la mise en reuvre de politiques, strategies et plans d’actions sectoriels sur la periode 2003-2010 et l’elaboration et la mise en reuvre du PNSR, comme le cadre unique de planification des actions du secteur rural sur la periode 2010-2015.

Acquis de la mise en auvre de la SDR 2003

En matiere de productions vegetales, les actions ont permis de : (i) developper l’agriculture irriguee, (ii) promouvoir les technologies de conservation des eaux et du sol, (iii) utiliser la fumure organique et les semences ameliorees, (iv) renforcer la mecanisation agricole, (v) ameliorer le cadre institutionnel et (vi) mettre en place un cadre de concertation sur la securite alimentaire.

En ce qui concerne la production animale, il s’agit entre autre de : (i) l’amelioration de la productivite des animaux par l’introduction des races ameliorees et l’insemination artificielle (bovins de race Azawak, Gir et Girolando) notamment dans la region du Sahel et la zone periurbaine de Ouagadougou; (ii) l’accroissement de l’effectif du cheptel, de la production de lait, de viande et de volaille sur la periode de 2003 a 2014.

Au niveau de la production forestiere, faunique et halieutique, il s’agit de : (i) l’accroissement de la disponibilite des produits forestiers non ligneux ; (ii) la baisse de la production de bois de chauffe entre 2005 et 2014 ; (iii) la hausse continue de la production de poisson, entre 2005 et 2014 ; (iii) l’augmentation de la quantite de viande sauvage ; (iv) le developpement des techniques de gestion durable des terres, etc.

Insuffisances et difficultes rencontres lors de la mise en auvre de la SDR 2003

Ces insuffisances sont constatees tant au niveau de la mise en reuvre, des modalites et principes directeurs de la strategie, des mesures d’accompagnement, que dans l’execution des programmes operationnels. Les principales difficultes furent : (i) l’instabilite institutionnelle se traduisant par des scissions et recomposition des ministeres du secteur rural ; (ii) l’absence d’un cadre unique de planification des actions de la SDR entre 2003 et 2010 entrainant une faible synergie dans les interventions et des resultats mitiges ; (iii) l’alignement financier partiel des partenaires au developpement sur le cadre d’actions defini dans la SDR ; (iv) les lourdeurs administratives dans la passation des marches publics qui limitent par ailleurs les performances du secteur rural ; (v) l’insuffisance technique et organisationnelle des acteurs des filieres pour une appropriation effective des nouvelles technologies ; (vi) la faible capacite operationnelle des structures d’appui-conseil et de vulgarisation ; (vii) une insuffisance de bonne gouvernance notamment dans les investissements agricoles et les dotations aux profits des beneficiaires ; et (viii) le faible acces au credit agricole par les populations rurales.

Defis du secteur rural a I’horizon 2025

Le grand defi du secteur agricole, pour les prochaines annees, sera d’assurer la securite alimentaire et nutritionnelle d’une population de plus en plus croissante dans un contexte de developpement durable impliquant particulierement les jeunes dans un processus de modernisation des exploitations agricoles. De fagon specifique, il s’agira de repondre aux questions suivantes : (i) Comment assurer la couverture des besoins cerealiers nationaux par la production cerealiere nationale dans un contexte de degradation acceleree des bases ecologiques et de changement climatique ; (ii) Comment developper les filieres agricoles et la liaison production-marche dans un contexte de concurrence deloyale sur le marche mondial dues a des subventions massives a certains agriculteurs par leurs Etats ; (iii) Comment assurer une maitrise effective et une Gestion de l’eau de production au regard de l’irregularite et l’insuffisance des pluviometries et des multiples conflits constates autour des ressources en eau et (iv) Comment assurer un acces equitable a l’eau potable, a l’hygiene et a l’assainissement.

En matiere des productions animales il s’agit de : (i) Comment assurer de fagon durable du fourrage et de l’eau d’abreuvement en toute saison pour la production animale ; (ii) Comment rendre completive les produits et les filieres animales competitives ; (iii) Comment assurer le maintien du Burkina Faso indemne de la peste bovine et le controle des principales maladies animales et les zoonoses.

En matiere de production forestiere, faunique, et halieutique, il s’agit de : (i) Comment assurer une gestion durable des terres, des ressources forestieres, fauniques et halieutiques et preserver la diversite biologique dans un contexte de changements climatiques ; (ii) Comment assurer un approvisionnement durable en energies renouvelables et une reduction des emissions de Gaz a Effets Serre (GES) ; et (iii) Comment garantir un cadre de vie decent aux populations.

**Vision et objectifs de la Strategie de Developpement Rural a l’horizon 2025**

La vision de la Strategie de Developpement Rural s’intitule comme suit : « **A l’horizon 2025, l’Agriculture (agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique) burkinabe est moderne, competitive, durable et moteur de la croissance economique, fondee sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant a tous les burkinabes un acces aux aliments necessaires pour mener une vie saine et active** ».

L’objectif global de la SDR est de contribuer de maniere durable a la securite alimentaire et nutritionnelle, a une croissance economique forte, et a la reduction de la pauvrete. Les objectifs specifiques sont les suivants:

1. accroitre durablement la production et la productivite des productions agro-sylvo- pastorales et halieutiques et fauniques;
2. contribuer durablement a la satisfaction des besoins en eaux de production des usagers et des ecosystemes aquatiques ;
3. ameliorer la competitivite des filieres agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue d’assurer une durabilite des revenus des menages ruraux ;
4. faciliter le developpement et le transfert de technologies dans le domaine agro-sylvo- pastorale ;
5. assurer aux populations un acces durable a l’eau potable et a l’assainissement;
6. inverser sensiblement la tendance a la degradation de l’environnement et les effets nefastes des changements climatiques ;
7. renforcer la resilience des populations vulnerables a l’insecurite alimentaire et nutritionnelle, aux effets nefastes des changements climatiques et aux chocs

economiques.

Pour atteindre ces objectifs, cinq (5) axes strategiques sont retenus et s’enoncent comme suit:

* **Axe 1** : Renforcement de la securite alimentaire et nutritionnelle ;
* **Axe 2** : Amelioration de la competitivite des filieres agro-sylvo-pastorale, halieutiques et fauniques ;
* **Axe 3**: Developpement durable et gestion des ressources naturelles;
* **Axe 4**: Amelioration de l’acces a l’eau potable et du cadre de vie ;
* **Axe 5:** Renforcement de la gouvernance et du partenariat.

Modalites de mise en reuvre de la SDR 2016-2025

Les actions de mise en reuvre de la SDR porteront sur (i) le pilotage et la coordination, (ii) l’operationnalisation, (iii) la communication, (iv) le suivi evaluation et (v) le financement.

*Le pilotage et la coordination de la mise en wuvre* de la SDR seront regis conformement aux dispositions du decret n° 2001-408/PRES/PM/AGRI du 29 aout 2001 (JO n°37 du 13 septembre 2001) portant creation, composition et attributions du dispositif institutionnel de coordination des politiques sectorielles agricoles.

*L’operationnalisation de la strategie de developpement rural* se fera au moyen de l’elaboration et la mise en reuvre successive de programmes nationaux de developpement du secteur rural. Elle necessitera des programmations sous-sectorielles assorties d’actions specifiques.

*En matiere de communication autour de la SDR,* une strategie de communication sera elaboree et mise en reuvre afin de garantir son appropriation par l’ensemble des acteurs du secteur rural et creer plus de synergies dans les interventions afin d’atteindre les objectifs de la presente SDR.

*Un dispositif de suivi/evaluation* qui prendra en compte celui de la SCADD sera mis en place et pilote par le SP/CPSA et impliquant tous les acteurs du secteur rural. Il devra faciliter un suivi regulier et des evaluations periodiques de la SDR afin de proceder aux ajustements necessaires.

*Le financement de la Strategie de Developpement Rural* sera assure par l’Etat et ses partenaires au developpement, les collectivites territoriales, le secteur prive, les organisations de la societe civile, les ONG et associations de developpement, les organisations professionnelles et les beneficiaires.

L’atteinte des objectifs de la SDR repose sur des hypotheses qui ont ete identifies dont (i) la volonte politique et un cadre institutionnel adapte et stable, (ii) le retour a la stabilite sociopolitique et les conditions climatiques et (iii) la dotation consequentes du secteur en ressources humaines, materielles et financieres.

Les principaux facteurs de ont ete analyses et des mesures d’attenuations ont ete formulees. Ces facteurs de risques sont (i) la degradation du contexte socio-politique national ; (ii) les aleas climatiques ; (iii) l’instabilite et/ou crises financieres mondiales.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays sahelien situe au creur de l’Afrique de 1’Ouest, et s’etend sur une superficie de 274.200 km2. Il est classe parmi les pays les moins avances du monde avec un indicateur de developpement humain de 0,388 (PNUD 2013). Avec un taux moyen de croissance demographique de 2,4% par an au debut des annees 2000, et aujourd’hui a 3,1% (2012), sa population qui etait de 10.312.609 habitants en 1996, est estimee a 18 931 686 en 2015, et une densite de 69 habitants au km2.

Le secteur rural occupe une place preponderante dans l’economie nationale; il occupe 86% de la population totale. Environ 38% du PIB en 2014 provient des activites agricoles (agriculture 23%, elevage 12% et 3% foresterie et peche), considerees comme etant les principales sources de croissance economique du pays.

Face a cette realite, les autorites burkinabes ont mis en reuvre une serie de reformes visant a creer les bases d’une croissance acceleree, en vue d’ameliorer les conditions de vie des populations. Apres la phase d’ajustement structurel des annees 1990, marquee par un processus de liberalisation et de desengagement de l’Etat des secteurs productifs, le pays a adopte en 2000 le Cadre strategique de lutte contre la pauvrete (CSLP) qui vise a assurer une croissance economique durable, equitable et de qualite, laquelle a ete remplacee par le document de la Strategie de Croissance Acceleree et de Developpement Durable (SCADD) en 2010.

La vulnerabilite due aux aleas climatiques, l’accroissement insuffisant de la productivite agricole et la faible diversification des revenus expliquent la persistance de l’insecurite alimentaire et economique des menages ruraux. La mobilisation limitee des facteurs de production (terre, eau, capital, travail) et la degradation continue des ressources naturelles sont liees a la faiblesse des investissements prives et publics, mais aussi aux deficiences de l’organisation du cadre institutionnel et des capacites de gestion.

Au regard de cette situation, les autorites burkinabe ont decide d’entreprendre l’elaboration d’une Strategie de Developpement Rural (SDR) en 2003qui arrive a terme en 2015. Il est alors apparu opportun de relire la SDR afin de s’aligner avec les objectifs de la SCADD et aussi avec les objectifs de developpement durable au niveau regional, continental et international.

La SDR est le cadre de reference de l’ensemble des interventions publiques en faveur du developpement rural. Cette version de la SDR comme celle qui vient d’expirer, a ete elaboree suivant une demarche participative, impliquant l’ensemble des acteurs concernes (Administration, ONG, organisations professionnelles, organisations de la societe civile, operateurs prives, partenaires techniques et financiers) de fagon a aboutir a une vision partagee des orientations strategiques et des axes prioritaires d’intervention qui seront privilegies au cours des prochaines annees.

D’une maniere generale, les differents groupes d’acteurs ont participe massivement aux differents ateliers auxquels ils ont ete convies et aux differents entretiens individuels effectues aupres de certains acteurs.

Ce document est articule autour des cinq (5) grandes parties ci-apres :

* Apergu sur la strategie de developpement rural et le bilan de sa mise en reuvre ;
* Etat des lieux du secteur rural ;
* Strategie de developpement rural et lutte contre la pauvrete ;
* Modalites de mise en reuvre de la Strategie de Developpement Rural ;
* Hypotheses et gestion des risques.

1. Apergu sur la strategie de developpement rural et le bilan de sa mise en «uvre
   1. Apercu sur la strategie de developpement durable adoptee en 2003
      1. Enjeux et defis a relever par la SDR a l’horizon 2015

L’analyse du contexte et la justification de l’elaboration de la Strategie de Developpement Rural adoptee en 2003, des principales caracteristiques du secteur rural et sa contribution a l’economie nationale ; le bilan de la mise en muvre des politiques et strategies sectorielles anterieures a la SDR et l’analyse contraintes-potentialites-opportunites (CPO) du secteur rural ont permis de degager des enjeux et defis a relever par la SDR a savoir :

* renforcer la securite alimentaire ;
* augmenter les revenus des populations rurales ;
* assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
* responsabiliser les populations rurales en tant qu’acteurs de developpement.
  + 1. Objectifs de la SDR adoptee en 2003

Pour relever les enjeux et les defis majeurs de developpement rural, la SDR a l’horizon 2015 s’est dote d’une vision et des objectifs. L’objectif global de la SDR est d’ « assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer a la lutte contre la pauvrete, au renforcement de la securite alimentaire et a la promotion d’un developpement durable ». Les principaux objectifs specifiques de la SDR sont les suivants :

* accroitre les productions agricoles, pastorales, forestieres, fauniques et halieutiques grace a l’amelioration de la productivity ;
* augmenter les revenus grace a une diversification des activites economiques en milieu rural ;
* renforcer la liaison production/marche ;
* assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
* ameliorer la situation economique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural;
* responsabiliser les populations rurales en tant qu’acteurs de developpement
  + 1. Axes strategiques de la strategie

Les axes strategiques et les actions prioritaires de la SDR devraient constituer les fondements des programmes operationnels et des programmes d’investissement. Sept (7) axes strategiques ont ete definis a savoir :

* accroitre, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestieres, fauniques et halieutiques ;
* renforcer la liaison production/marche ;
* accroitre et diversifier les sources de revenus ;
* ameliorer l’approvisionnement en eau potable et l’assainissement ;
* assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
* renforcer les capacites des acteurs et creer un cadre institutionnel favorable ;
* promouvoir l’approche genre en vue d’ameliorer la situation economique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

A partir de chaque axe strategique retenu, plusieurs actions prioritaires ont ete identifies et ont constitue des references pour l’elaboration et/ou la mise en reuvre des programmes operationnels et des programmes d’investissement.

* 1. Apercu sur le bilan de la mise en reuvre de la strategie de 2003

L’operationnalisation de la SDR s’est faite en deux phases : l’elaboration et la mise en reuvre de politiques, strategies et plans d’actions sectoriels sur la periode 2003-2010 et l’elaboration et la mise en reuvre du PNSR, comme le cadre unique de planification des actions du secteur rural sur la periode 2010-2015.

Les principaux instruments d’operationnalisation sectorielle de la SDR sont :

* **La Strategie nationale de securite alimentaire (SNSA),** adoptee en 2003, a travers laquelle le Gouvernement s’est assigne comme objectif de reduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutrition a l’horizon 2015. La finalite est alors de construire les conditions d’une securite alimentaire durable.
* **La Politique nationale de securisation fonciere en milieu rural (PNSFMR)** ; adoptee en2007, vise a assurer a l’ensemble des acteurs ruraux, l’acces equitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des differends fonciers dans le but de promouvoir une agriculture productive et durable. Cette politique est renforcee par la loi n°034-2009/AN portant regime foncier rural et dont les decrets prioritaires de mise en reuvre ont ete pris.
* **La politique nationale en matiere d’environnement (PNE)** ; son adoption par le Gouvernement en janvier 2007 dote le sous-secteur de l’environnement d’un cadre de dialogue pour les acteurs et les partenaires nationaux et internationaux. En federant toutes les ambitions du Gouvernement en matiere d’environnement dans un seul document de reference, elle vise a favoriser l’integration de la dimension environnementale dans les politiques, plans et programmes de tous les acteurs et partenaires. Elle a ete surtout mise en reuvre a travers le Plan decennal d’action du secteur de l’environnement et du cadre de vie (PDA/ECV).
* **La politique nationale de developpement durable de l’elevage (PNDEL),** adoptee en septembre 2010 vise a l’horizon 2025 «un elevage competitif et respectueux de l’environnement autour duquel s’organisent de veritables chaines de valeurs portees par des filieres professionnelles, tournees vers le marche et qui contribuent davantage aussi bien a la securite alimentaire qu’a Amelioration du niveau de bien-etre des burkinabe». Son outil operationnel est le Plan d’actions et programme d’investissements du sous- secteur de l’elevage (PAPISE).
* **La Strategie nationale de developpement durable de l’agriculture irriguee (SNDDAI**), elle s’insere dans la vision de la SCADD, notamment en son axe 2 dont les actions prioritaires sont les infrastructures agricoles et hydro-agricoles pour accroitre la productivite et faciliter la conservation et/ou la transformation ainsi que l'ecoulement des produits. Elle vise a impulser le secteur de l’irrigation comme moyen de lutte contre la pauvrete et l’insecurite alimentaire des menages et contribuer fortement a l’emploi. Elle a mobilise d’importants fonds d’investissements, entre autres, ceux de la Banque mondiale, de la Banque africaine de developpement, du Fonds International de developpement agricole, de la FAO et de nombreux partenaires bilateraux.
* **La politique et strategies en matiere d’eau (PSE)** ; adoptee en 1998, vise a contribuer au developpement durable en apportant des solutions appropriees aux problemes lies a l’eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant du developpement socio- economique. La mise en reuvre de la politique nationale de l'eau s'inspire des principes enonces dans la constitution du Burkina Faso et dans les differents textes legislatifs ainsi que des principes de gestion de l’eau, developpes au niveau international notamment dans les textes des conventions signees ou ratifiees par le Burkina Faso.
* **Le plan d’action pour la gestion integree des ressources en eau (PAGIRE)** ; adopte en mai 2003, il a pour finalite de contribuer a la mise en reuvre d’une gestion integree des ressources en eau du pays. Il est adapte au contexte national, conforme aux orientations definies par le Gouvernement burkinabe et respecte les principes reconnus au plan international en matiere de gestion durable et ecologiquement rationnelle des ressources en eau. Le PAGIRE s’execute sur la periode 2003-2015 en deux phases, respectivement en 2003-2009 et en 2010-2015.
* **La politique et strategie nationales d’assainissement (PSNA)** ; l’adoption en juillet 2007 de la PSNA a pour objectif de contribuer au developpement durable en apportant des solutions appropriees aux problemes lies a l’assainissement, afin d’ameliorer les conditions de vie et d’habitat des populations, de preserver leur sante et de proteger les ressources naturelles.

Le bilan de la SDR se fera donc en termes de realisations enregistres dans le cadre de la mise en reuvre de ces differents documents operationnels, mais aussi en termes de reformes engages dans le secteur et l’evolution des caracteristiques du secteur rural. En effet, le diagnostic sectoriel qui a precede l’elaboration de la SDR avait caracterise le secteur par :

* une rarefaction/reduction de la ressource terre cultivable et l‘insecurite fonciere
* une faible organisation des acteurs du monde rural
* une faible modernisation et equipement des activites de production ;
* une faible intensification des productions agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques (ASPHF) ;
* un acces faible aux intrants agricoles et zootechniques ;
* une forte dependance pluviometrique par ailleurs tres variable pour les productions ASPHF ;
* une faible mobilisation et maitrise de l’eau ;
* un faible acces a l’eau potable et a l’assainissement ;
* une degradation/surexploitation des ressources naturelles y compris des paturages ;
* un faible acces au financement par les acteurs ;
* une contribution relativement faible du secteur rural a l’economie nationale ;
* une faible contribution des institutions financieres nationales dans le secteur rural.
* une faible integration entre les exploitations familiales et entreprises agricoles modernes en emergence.
  + 1. Acquis de la mise en auvre de la SDR sur la periode 2003-2014
       1. Au titre des productions vegetales

En matiere de productions vegetales, les actions ont permis de : (i) developper l’agriculture irriguee, (ii) promouvoir les technologies de conservation des eaux et du sol, (iii) utiliser la fumure organique et les semences ameliorees, (iv) renforcer la mecanisation agricole, (v) ameliorer le cadre institutionnel et (vi) mettre en place un cadre de concertation sur la securite alimentaire.

* **Evolution des Productions Vegetales**

Les differentes actions de 1’Etat et de ses partenaires au developpement a travers les dotations, la mise en muvre des projets et programmes dans le domaine agricole ont permis d’accroitre de facon generale la production agricole et la production cerealiere en particulier. En effet, la production cerealiere est passee de 3 649 533 tonnes en 2005 a 4 469 300 tonnes en 2014, soit une hausse globale de 22,5% et un accroissement annuel moyen de 4,7%. Le sorgho demeure la principale cereale produite (38 a 49%) suivi du mil (22 a 33%), du mais (17 a 33%), du riz (2 a 8%) et enfin du fonio (0,2 a 0,7%). En 2008, la production de cereale a atteint un niveau record de plus de 4 millions de tonnes a la faveur des mesures conjoncturelles et structurelles adoptees par le Gouvernement dans le contexte de la crise alimentaire mondiale. Le mais et le riz sont les principales speculations beneficiaires de ces mesures faisant passe la production de mais est passee de 799 052 tonnes en 2005 a 1433 085 tonnes en 2014 et celle de riz de 93 516 tonnes en 2005 a 347 501 tonnes en 2014 , soit des taux d’accroissement annuel moyen respectifs de 11% et 18,2%.

Sur la periode 2005-2014, les principales cultures de rente (coton, arachide, sesame et soja) ont connu une croissance de leurs productions passant de 968 359 tonnes en 2005 a 1 567 097 tonnes en 2014, soit une hausse globale de 61,8% et un accroissement annuel moyen de 4,6%. Il faut noter que la production du sesame malgre sa faible proportion dans la production de culture de rente connait ces dernieres annees une forte progression et fait partie des filieres porteuses a haute valeur commerciale. En effet, le taux d’accroissement annuel moyen de la production de sesame a ete de 14% sur la periode 2005-2007 et de 37% sur la periode 2008­2014. La production de sesame est passee de 25 060 tonnes en 2005 a 321 837 tonnes en 2014.

* Amelioration et du maintien de la fertilite des sols

L'operation 50.000 fosses fumieres lancee en juin 2001 a ete suivi de plusieurs initiatives, publiques, d’ONG et de partenaires au developpement pour accroitre la production de la matiere organique necessaire pour l'amelioration de la productivite et de la production des differentes cultures. Ainsi, les superficies fertilisees sont passees de 29% en 2006, a 35% en 2012. Cependant, sur la periode 2003-2007, les rendements des cereales en pur ont baisse de l’ordre de 0,4 a 1%, sauf le fonio et le riz irrigue qui ont observe une hausse de leur rendement respectivement de 1,6% et de 4,4%. Avec la crise alimentaire de 2008 et le retour de l’Etat dans la production, les rendements des cereales se sont ameliores de l’ordre de 1,1% a 6%.

Bien qu’il ait une legere amelioration des rendements sur cette derniere periode, des efforts d’intensification devront donc etre encore consentis au regard de la rarete des terres cultivables et de la demographie galopante (3,1% de taux croit annuel moyen de la population). Dans le cadre de la mise en muvre du schema directeur de cartographie pedologique (SDCP) du Burkina Faso, plus de 70% des sols ont ete cartographies, ce qui permet une bonne programmation de leur exploitation.

* Promotion de la mecanisation agricole

Dans le cadre de la promotion de la mecanisation agricole, le gouvernement et ses partenaires au developpement ont apporte une subvention pour l’importation et pour l’acquisition des equipements le long de la chaine de valeur. Ainsi, 85 000 unites de materiels agricoles composees de charrues, de charrettes, de butteurs et de semoirs ont ete mis a la disposition des producteurs.

* **Liaison production-marche et diversification des sources de revenus**

Dans le cadre de la liaison production-marche et diversification des sources de revenus on note des actions de i) promotion de 1'entreprenariat agricole a travers l’amelioration de l'environnement de creation et de developpement des entreprises ; ii) de developpement des filieres agricoles par des etudes specifiques et la mise en place de mecanisme d’appui-conseil, d’acces au financement et d’assurance agricole ; iii) des strategies de developpement et des mesures operationnelles mises en reuvre pour chacune des filieres porteuses ; iv) la promotion des normes et de la qualite des produits agricoles et agroalimentaires ; v) l’amelioration des conditions de mise en marche des produits agricoles et l’organisation de manifestations commerciales.

* Securisation fonciere en milieu rural

Le domaine foncier a ete marque par l’elaboration de la Politique nationale de securisation fonciere en milieu rural en 2007 et l’adoption de la loi N° 0034-200/AN portant regime foncier rural en 2009. Ainsi, plusieurs organes ont ete mis en place pour favoriser la concertation avec les acteurs intervenant dans le domaine du foncier rural notamment les structures nationales et locales des gestions foncieres. Au niveau local, il s’agit de : 52 services fonciers ruraux (SFR) ; 379 commissions villageoise de securisation fonciere (CVSF) ; 1 294 Commissions Foncieres Villageoises (CFV), 987 Commission de Conciliation Fonciere Villageoise (CCFV). Ces dernieres ont beneficie de l’appui technique et financier de l’Etat et de ses partenaires au developpement pour la tenue des sessions des Comites nationaux et regionaux de securisation fonciere en milieu rural. En outre, plusieurs seances d'information et de sensibilisation sur le foncier rural ont ete organisees et le guide methodologie d’elaboration des chartes foncieres locales a ete adapte au contexte de la loi et de la politique fonciere.

* Securite alimentaire et nutritionnelle

La disponibilite de cereale a ete globalement satisfaisante au cours de la periode 2005-2014. Le taux de couverture des besoins cerealiers a evolue sur la periode entre 90% et 140%. L’evolution du taux de couverture en dent de scie dans le temps denote du caractere instable de la production agricole qui est fortement tributaire des aleas climatiques (DGESS/MARHASA, 2014). Elle est aussi influencee par la faiblesse des capacites de stockage surtout au niveau decentralise (CSAO-CILSS, 2008). Ainsi, une proportion importante de menages agricoles n’arrive pas a couvrir leur besoins alimentaires en cereales sur la base de leur propre production. Toutefois on note que les tubercules et racines cultivees constituent de plus en plus une source importante d’alimentation des populations. La vulnerabilite des populations rurales, l’enclavement et/ou l’eloignement des principales zones de production des zones et de consommation et l’insuffisance des infrastructures de stockage appropriees de conservation et de transformation limitent l’acces monetaire et physique des menages aux aliments. Les produits de l’elevage et de l’exploitation forestiere, faunique ou halieutique participent enormement a la securite alimentaire des populations rurales.

* + - 1. Au titre des productions animales

La mise en reuvre du Plan d’Actions et Programme d’Investissement du Secteur de l’Elevage au Burkina Faso (PAPISE), de la Politique Nationale de Developpement Durable de l’Elevage (PNDEL) et par la suite le volet « ressources animales » du PNSR ont permis d’enregistrer les resultats suivants :

* Amelioration de la productivity des animaux par 1’introduction des races ameliorees et l’insemination artificielle (637 bovins de race Azawak et 300 bovins de races Gir et Girolando) notamment dans la region du Sahel et la zone periurbaine de Ouagadougou;
* l’accroissement de l’effectif du cheptel de 20% sur la periode 2003-2014 ;
* l’accroissement de 49 % de la production de viande sur la periode 2003-2014 ;
* l’accroissement de la production de lait de 48% sur la periode 2010-2014 ;
* l’accroissement de la production de volaille de 30,47% entre 2003 et 2012.

**En matiere de la sante animate**, les principaux acquis de la SDR sont (i) l’accroissement de l’ordre de 67% du nombre de tetes de bovins vaccines contre la peripneumonie contagieuse bovine passant de 1 813 140 tetes en 2010 a 3 025 082 tetes en 2014 et de 91% contre la maladie de Newcastle passant de 8 386 000 tetes en 2010 a 16 000 940 tetes en 2014; le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle a passe de 20% en 2011 a 54,30%et (ii) la declaration du Burkina Faso pays indemne de la peste bovine en infection a partir de 2006.

**Dans le domaine des amenagements pastoraux et du mouvement du betail**, les principaux resultats sont : (i) la delimitation de 27 zones de pature et le tracer de 1000 km de piste a betail ; (ii) la securisation de 200 000 ha de paturages ; (iii) la restauration de 10 314 ha de terres degradees ; (iv) l’amenagement de 26 zones pastorales couvrant environ 800.000 ha ; et (v) le renforcement du cadre juridique par (i) l’adoption de la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002, portant loi d’orientation relative au pastoralisme, et de cinq (5) de ses textes d’application et (ii) l’adoption de 16 arretes conjoins portant delimitation de zones pastorales et (iii) la creation d’un comite national sur la transhumance.

**Dans le domaine de l’alimentation et de l’hydraulique pastorale** , les principaux acquis de la periode 2003-2014 sont (i) la promotion de la fauche/conservation du fourrage par la dotation des producteurs de 2 084 faux, 2037 botteleuses, 382 haches paille ; (ii) la distribution de 76 tonnes de semences de mais, de niebe, de sorgho et de mucuna fourragers ; (iii) la production, la collecte et le stockage de 95 000 000 tonnes de fourrages naturels ou cultives et de residus de recoltes ; (iv) la mise a disposition des producteurs a prix subventionne de 71 067 de tonnes de SPAI; (v) la creation de 529 forages, 136 boulis, , 130 puits a grand diametre et 23 barrages a vocation pastorale.

**En matiere de professionnalisation des acteurs de l’elevage et du soutien au secteur prive**, les principaux resultats enregistres sont (i) l’appui a la creation de la federation des eleveurs du Burkina (FEB) et de cinq (05) interprofessions (lait, betail-viande, porc, volailles locales, cuire- peaux) ; (ii) la rehabilitation de l’abattoir frigorifique de Ouagadougou et la construction de l’abattoir de Dedougou ; et (iii) la construction de marches a betail dans les provinces (Tapoa, Nahouri, lorum, Boulgou, Yagha, Comoe, Yatenga, Pouytenga...).

* + - 1. Au titre des productions forestieres, fauniques et halieutiques

Au regard de la diversite des productions dans ce sous-secteur, plusieurs politiques, strategies et plans d’actions ont ete elabores pour preserver les ressources et valoriser les specificites des filieres et accroitre la contribution de ce sous-secteur a l’economie nationale. Les principales politiques et strategies mises en rauvre sont : la Politique Forestiere Nationale ; politique nationale de developpement durable, strategie nationale de developpement durable des ressources halieutiques, la strategie nationale de developpement des produits forestiers non ligneux ; la politique Nationale de la Peche et de l’Aquaculture, le Programme d’Action National d’adaptation a la variabilite et aux changements climatiques (PANA), le Plan National d’ Adaptation aux changements climatiques (PNA), la Strategie Nationale en matiere de gestion durable des terres

Les principaux resultats de la mise en reuvre de ces differentes politiques, strategies et plans d’actions sont :

* un accroissement de la disponibilite des produits forestiers non ligneux de 713 200 tonnes en 2010 a 750 400 tonnes en 2013 ;
* une baisse de la production de bois de chauffe de 268% entre 2005 et 2014 en passant de 935 000 steres en 2005 a 254 000 steres en 2014 ;
* une hausse continue de la production de poisson, avec 9 tonnes en 2005 et 20,9 tonnes en 2014 ;
* une augmentation la quantite de viande sauvage produite a connu une hausse globale de 138% sur la periode 2011-2014 (117,38 tonnes) apres une baisse progressive des produits de la chasse entre 2007 (82,73 tonnes) et 2011 (49,4 tonnes) ;
* le renforcement de la gouvernance environnementale et la promotion du developpement durable a travers l’adoption de lois et de textes reglementaires ;
* le developpement des techniques de gestion durable des terres qui a permis la recuperation de plus de 20 000 ha de terres degradees, et la realisation d’actions antierosives notamment le zai (53 206 ha) ; des diguettes en terre (7 743 ha), des cordons pierreux (8 144 ha), etc.

1.2.1.4. Au titre des amenagements hydro-agricole, l’acces a I’eau potable de l’assainissement

Les orientations strategiques en matiere d’eau, des amenagements hydro-agricoles et d’assainissement ont nettement evolue de 2000 a 2012, avec l’elaboration et la mise en reuvre de politique a travers differentes strategies visant l’approvisionnement en eau potable et l’acces a l’assainissement (Programme National d’Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA)) et le Plan d’Action pour la Gestion Integree des Ressources en Eau (PAGIRE) qui consacre notamment la mise en coherence des usages avec la ressource sur les plans quantitatif et qualitatif dans une optique de durabilite.

De la politique nationale de l’eau adoptee en juillet 1998 et la mise en reuvre des programmes et plans d’actions en matiere d’amenagements hydro-agricoles, d’acces a l’eau potage et a l’assainissement, les principaux resultats enregistres entre 2003 et 2014 sont :

* un accroissement du potentiel de production en irrigue notamment avec la realisation des infrastructures de mobilisation (16 nouveaux barrages, 31 barrages rehabilites) et de captage d’eau (29 bassins de captage d'eau et 6 391 bassins de collecte d'eau construits.) l’amenagement de sites anti-erosifs, de bas-fonds (28 692 ha entre 2011-2014), de boulis et de perimetres irrigues (1 003 ha)et de 1 066 puits maraichers. A cela s’ajoute la mise a disposition des producteurs d’equipements d’irrigation (976 motopompes, 50 tricycles motorises, 574 pompes a pedales, 40 549 tubes PVC) et le developpement de la petite irrigation villageoise.
* Une amelioration du taux d’acces a l’eau potable passant de 51,5%en 2006 en milieu rural a 64,1% en 2014, pour une cible de 65%, correspondant a 8 207 831 de personnes desservies, sur une population totale de 12 810 808 habitants en milieu rural[[1]](#footnote-2). Dans le cadre de decentralisation, le transfert des ressources aux communes dans le domaine de l’eau potable est effectif pour leur permettre de jouer leur role de maitre d’ouvrage. En

milieu urbain, le taux d’acces a 1’eau potable est passe de 88% a 72% entre 2006 et 2009 (du a un fort accroissement de la population urbaine pendant cette periode) avant de connaitre une hausse a partir de 2010 pour s’etablir a 88% en 2014.

* Le taux d’acces a l’assainissement familial est passe de 0,8% en 2010 a 9% en 2014 dans le milieu rural (pour une cible de 8,5%) contre une progression de 21% en 2010 a 32% en 2014 en milieu urbain. Ces performances ont ete possibles par la realisation de 195 828 latrines familiales, 4 423 blocs de latrines (dans les ecoles, CSPS, les marches et yaars), 47 449 puisards (86% de l’objectif du PNSR).
* En matiere de gestion integree des ressources en eau, les organes de gestion ont ete mis en place notamment le Conseil National de l’Eau, le Comite de Pilotage du PAGIRE et de son Secretariat Permanant ainsi que des cadres de coordination interministeriels et inter services, des Comites de gestion de bassins et des agences de bassins, des comites locaux de l’eau dans les zones sensibles. En outre, un systeme d’information sur l’eau (SIE) est rendu fonctionnel
  + - 1. Au titre de recherche scientifique et de l’innovation agricoles

Le domaine de la recherche et de l’innovation est un axe transversal du secteur rural et touche a tous les secteurs de production (agro-sylvo-pastorale, faunique et halieutique). La mise en place de materiel de production a forte potentiel productive, constitue l’un des objectifs globaux. A travers la loi d’orientation de la recherche scientifique et de l’innovation (Loi N° 038/2013/AN du 26 novembre 2013), la Politique nationale de la recherche scientifique et technologique (PNRST), la Strategie nationale de valorisation des technologies, inventions et innovations (SNVTII), le ministere en charge de la recherche scientifique devient le partenaire certain de la performance des ministeres du secteur rural. Ainsi, dans le secteur agricole, de nombreuses technologies et connaissances scientifiques ont ete generees par les structures de recherche[[2]](#footnote-3):

* *dans le domaine des varietes ameliorees* : une cinquantaine varietes de cereales (sorgho, mil, mais, riz, fonio), une quinzaine de varietes d’oleo proteagineux (niebe, arachide, sesame, soja), plus de 25 varietes de tubercules et de fruits et legumes (oignon, tomate, manioc, manguier, etc.) ;
* *dans le domaine de l’agronomie et de la defense des cultures* : la mise au point de techniques de gestion de la resistance chez les insectes du cotonnier en Afrique de l’Ouest, des formules de fumures (organique et minerale) et de densite de semis adaptees, des techniques culturales appropriees, des calendriers culturaux adaptes et le zonage agro climatique des varietes, etc.
* *dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la fertilite des sols* : les besoins en eau des principales cultures ont ete determinees ; des techniques de collectes et de gestion de l’eau au niveau de la parcelle et du bassin versant ont ete mises au point ; des referentiels de gestion de la fertilite des sols sous differents systemes de culture et dans differentes zones climatiques ont ete definis ; des technologies d’intensification et de diversification des systemes de production ont ete proposees ; des technologies de lutte contre la degradation des sols ont ete mises au point, etc.
* *dans le domaine des productions animales* : les ressources alimentaires locales dans les rations des animaux ont ete proposees ; des blocs multi-nutritionnels ont ete developpes ; des connaissances en ethnomedecine veterinaire pour la lutte contre les maladies des animaux ont ete developpees ; les systemes d’exploitation des ressources fourrageres ont

ete maitrises ; la valeur bromatologique de certaines especes locales a ete determinee ; la caracterisation genetique de certaines especes animales locales a ete realisee ; l’insemination artificielle a ete developpee, etc.

* *dans le domaine des productions forestieres* : des especes fertilisantes a role alimentaire et a vocation bois de service ont ete selectionnees ; des technologies agro forestieres ont ete elaborees et evaluees ; les techniques de greffage du jujubier, du karite, du tamarinier et de la liane goine, du nere, du gommier blanc, etc., ont ete maitrisees ; les aptitudes des perches d’Eucalyptus comme supports de lignes telephoniques ont ete determinees ; les valeurs nutritives et therapeutiques des fruits de 15 especes locales ont ete determinees.
  + - 1. Au titre des questions transversales du secteur rural

Les resultats obtenus sur les questions transversales du secteur rural sont midges meme si des avancees significatives ont ete enregistrees dans certains domaines.

* Sur le plan financement du secteur rural

L’analyse de la dotation publique montre une tendance haussiere presque reguliere sur la periode allant de 2005 a 2014. En effet l’allocation budgetaire est passee de 811,8 milliards de FCFA en 2005 a 1833 milliards de FCFA en 2014[[3]](#footnote-4) soit un taux d’accroissement moyen annuel de 10,13%. Le Burkina Faso a ainsi respecte son engagement de Maputo, en allouant au moins 10% des depenses publiques dans l’agriculture pour renforcer le developpement du secteur. De maniere specifique, le PNSR a mobilise un financement d’environ 170 milliards en moyenne par an durant la periode 2011-2013 contre 125 milliards en 2005-2010. Cela a permis de couvrir les besoins de financement du PNSR a hauteur de 70%. Les ressources publiques representent 52% contre 35% de part contributive de l’Etat en 2005-2010. Le developpement du secteur rural a toujours ete considere comme une priorite depuis des decennies. Plusieurs acteurs interviennent dans le financement et la mise en reuvre de la politique de developpement du secteur. Mais compte tenu de l’ampleur des defis a relever, tant au niveau des capacites en ressources humaines que des besoins technologiques, le financement du secteur parait insuffisant pour enclencher un veritable processus de developpement soutenu et durable.

* En matiere d’evolution de la pauvrete en milieu rural

Le niveau de pauvrete connaitrait une reduction au regard des performances de la production agricole. En effet, les performances observees entraineraient une baisse du nombre de personnes vivant en dessous du seuil absolu de pauvrete (125 948,960 FCFA, selon l’enquete integrale sur les conditions de vie des menages de 2009) de 5,5% au niveau national. La baisse attendue de la pauvrete serait plus importante en milieu rural (6,4%) qu’en milieu urbain (5,3%), alors que le PNSR prevoie une baisse de 11% du niveau de la pauvrete en milieu rural (de 50,7% en 2009 a moins de 40% en 2015). En 2009, l'incidence de la pauvrete s'etablissait alors a 19,9 % en milieu urbain, contre environ 50,7 % en milieu rural selon l’EICVM, 2009/2010. La pauvrete demeure donc un phenomene essentiellement rural. Les problemes d'acces a l'alimentation se posent en termes d'insuffisance de revenu.

* En matiere d’organisation du monde rural

La volonte des pouvoirs publics de promouvoir des organisations professionnelles agricoles s’est manifestee des les annees 1970 avec la mise en reuvre de la politique de developpement communautaire dont l’objectif majeur etait d’aider les producteurs a s’organiser en groupements villageois pour servir non seulement d’interlocuteurs des services agricoles, mais aussi de structures de mobilisation et de coordination de l’utilisation des ressources mises a leur disposition. A la faveur des reformes economiques et institutionnelles entreprises depuis le debut des annees 90 dont le PASA, une dynamique nouvelle anime le monde rural qui a abouti a l’adoption de la loi n°014/AN du 15 avril 1999 portant reglementation des societes cooperatives et groupements au Burkina Faso. Depuis 2010, l’Union Africaine a adopte l’Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, (OHADA) et a travers son acte uniforme relatif au droit des societes cooperatives viennent renforcer le cadre institutionnel et reglementaire des Organisation Professionnelles Agricoles en Afrique. Ainsi plusieurs types d’organisations professionnelles cohabitent au niveau national avec des demembrements au niveau local. Les organisations faitieres enregistrees selon la loi 014, d’envergure nationale sont fonctionnelles. Ce sont: (i) la Federation Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPA-F), (ii) la Federation des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPA-B), (iii) l’Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC- B), (iv) la Federation Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER-B) et (v) la Federation des Eleveurs du Burkina (FEB). Ces cinq organisations faitieres ont mis en place la Confederation Paysanne du Faso (CPF) en Novembre 2002.

Dans le sous-secteur de l’elevage, plusieurs organisations d’eleveurs existent et leur regroupement forment au niveau national des federations dont la Federation des Eleveurs du Burkina (FEB), la Maison de l’Aviculture (MA), la Maison des Eleveurs de Porcs (MEP) et des interprofessions (volailles locales, lait, betail-viande, porc), l’Union Nationale des Commergants et Exportateurs du Betail (UNACEB), l’Union Nationale des Bouchers et Charcutiers (UNABOC), l’Union Nationale des Exportateurs du Betail et de la Viande (UNAEBV) et le Cadre National de Concertation pour la Promotion des Ressources Animales (CNC/RA).

Au niveau du sous-secteur foresterie, fauniques et halieutiques, il y a les groupements, les unions, les federations, les cooperatives et interprofessions dont la Federation des Unions de Gestion Forestiere (FUGF), le Royaume du Trophee, l’Union des Groupements de Pecheurs (UGP), l’Union des acteurs des PFNL, l’Association Burkinabe pour le Recyclage des Dechets Plastiques, les Entrepreneurs Amenagistes Paysagers, etc. dont la plupart est representee au sein de la confederation paysanne du Faso (CPF) et compte a ce jour quatorze federations membres de plusieurs filieres.

En appui aux efforts du Gouvernement en matiere de politiques agricoles, les Chambres Regionales d’Agriculture (CRA) ont ete mises en place dans chaque region administrative. Ces CRA se sont federees en Chambre Nationale d’Agriculture (CNA).Ces differentes structures contribuent a travers l’exercice de leurs fonctions specifiques et complementaires au developpement du secteur rural. Cependant, ces organisations professionnelles sont caracterisees par une faible capacite institutionnelle, organisationnelle et financiere.

* + 1. **Legons et enseignements tires**
       1. **Dans le domaine des productions vegetales**

En matiere de production vegetale, les lecons des experiences passees se resument comme suit : - la «durabilite» des interventions qui assure l'appropriation et la perennisation des investissements realises passe par: (i) l'implication des usagers et des beneficiaires; (ii) la sous-traitance a des structures nationales specialisees, a des ONG et a des entreprises privees; et (iii) le recours a une assistance technique temporaire et appropriee ;

* les investissements recentres sur les beneficiaires sont plus productifs notamment par une conjugaison entre le renforcement des capacites des beneficiaires et les investissements physiques;
* le developpement de petits amenagements moins onereux et accessibles aux petits producteurs facilitent son exploitation et ameliore les conditions de vie des populations ;
* les terres arables sont limitees et l’adoption de nouvelles technologies et pratiques de productions visant l’amelioration de la productivite s’impose a l’agriculture Burkinabe ;
* la maitrise de l’eau est un facteur essentiel du l’intensification des productions agricoles notamment dans le contexte de changement climatique ;
* la faible structuration des acteurs limitent les capacites de repondre aux attentes de leurs membres notamment en matiere d’acces aux intrants, aux equipements, aux financements et aux marches ;
* la gestion de la fertilite des sols demeure une question central de l’agriculture burkinabe ;
* la liaison production marche demeure faible et la survie des exploitations agricoles notamment les entreprises agricoles emergentes est liee a leur capacite d’adaptation des productions aux besoins des consommateurs ;
* la necessite du developpement de la transformation agroalimentaire pour accroitre les revenus des acteurs dans les filieres et ameliorer la contribution du secteur a l’economie nationale ;
* la necessite de creer des conditions d’attractivite du secteur agricole pour les jeunes et les femmes ;
* le developpement des mecanismes de resilience des populations vulnerables est necessaire pour faire d’elles des acteurs de la production agricole et du developpement.
  + - 1. Dans le domaine des productions animales

Les enseignements tires dans la mise en reuvre de la SDR dans le domaine de l’exploitation des ressources animales sont entre autres :

* l’introduction des races ameliorees et la pratique de l’insemination artificielle permettent d’ameliorer la productivite des animaux pour peu qu’elles soient mieux reglementees, selectives et adaptees aux pratiques paysannes ;
* l’exportation des animaux sur pied reste toujours dominant dans les echanges du pays malgre les efforts du Gouvernement pour la promotion de l’exportation de la viande ;
* la promotion des organisations professionnelles d’eleveurs a certes connue une evolution significative en effectif mais leur appropriation demeurent faible par les acteurs eux-memes ;
* en matiere de couverture vaccinale contre la MNC et la PPCB, l’atteinte des objectifs fixes dans le cadre de la SDR/PNSR presente des limites en matiere d’acquisition des vaccins et en l’absence d’une chaine de froid appropriee;
* la creation de nouvelles zones pastorales fonctionnelles et securisees reste aleatoire par insuffisance d’application des textes reglementaires ;
* le systeme d’appui-conseil a permis un encadrement rapproche des eleveurs dans les domaines de la production, de la sante animale et de l’alimentation, mais la professionnalisation des acteurs demeure faible ;
* la faible objectivite dans l’ancrage institutionnel de certains projets et programmes.
  + - 1. Dans le domaine des productions forestieres, fauniques et halieutiques

Dans ce sous-secteur, les enseignements de la mise en muvre de la SDR se resument aux points ci-apres :

* la surexploitation des forets demeure une preoccupation et des actions visant l’amenagement et la gestion durable des forets sont a promouvoir ;
* la diffusion de technologies d’economie d’energie et de promotion d’energie alternative ont reduit la demande en combustibles ligneux ;
* la valorisation des PFNL contribue a la lutte contre la pauvrete, l’insecurite alimentaire et nutritionnelle ;
* la necessite d’impliquer des populations et de faciliter l’emergence d’un secteur prive dynamique pour les activites de valorisation et de conservation des ressources fauniques ;
* la necessite de renforcer et d’accompagner l’Office National des Aires Protegees (OFINAP) ;
* la surexploitation des pecheries et la degradation des ressources aquacoles obligent le developpement de l’aquaculture portee par des promoteurs individuels et des communautes de pecheurs. Cela necessite le renforcement de la capacite nationale de production de semence de poisson et d’aliments pour poisson ;
* la stabilisation de l’encrage institutionnel du sous-secteur des ressources halieutiques
* le transfert de competences et de gestion des ressources naturelles aux collectivites territoriales favorisent leur preservation et leur exploitation durable.
  + - 1. Dans le domaine des amenagements hydro-agricole, l’acces a I’eau potable et a l’assainissement

Les principaux enseignements en matiere d’approvisionnement en eau potable et d’acces a l’assainissement sont :

* la definition d’un programme unique et federateur des interventions visant l’acces a l’eau potable et a l’assainissement a ete pertinente pour l’amelioration des differents taux ;
* la mise en place des organes de gestion et de coordination a facilite la concertation entre les acteurs et la gestion rationnelle et integree des ressources en eau ;
* l’implication et l’adhesion des populations aux processus d’amelioration de l’acces a l’eau potable et a l’assainissement ont permis leurs appropriation par les beneficiaires.
  + - 1. Dans le domaine de la recherche scientifique et de l’innovation agricole

Au cours des dernieres decennies, de nombreux resultats ont ete generes par les structures de recherche et de l’innovation. Cependant, Le faible taux d’application et/ou de valorisation de ces resultats est l’enseignement le plus marquant. Cette situation limite leurs impacts sur le developpement socio-economique, d’ou la necessite de developper la vulgarisation des resultats au niveau de chaque secteur de production tout en faisant de la valorisation des resultats de recherche, 1’un des defis majeurs pour l’atteinte des objectifs assignes au secteur.

1.2.3. Insuffisances et difficultes de la mise en muvre de la SDR

L’ensemble des actions et mesures identifiees dans le cadre de la realisation des objectifs de la SDR n’ont pu etre mises en reuvre. Ces insuffisances sont constatees tant au niveau de la mise en reuvre des modalites et principes directeurs de la strategie, des mesures d’accompagnement que dans l’execution des programmes operationnels. Les principales difficultes furent :

* l’instabilite institutionnelle se traduisant par des scissions et recomposition des ministeres du secteur rural ;
* l’absence d’un cadre unique de planification des actions de la SDR entre 2003 et 2010 entrainant une faible synergie dans les interventions et des resultats mitiges ;
* l’alignement financier partiel des partenaires au developpement sur le cadre d’actions defini dans la SDR ;
* les lourdeurs administratives dans la passation des marches publics qui limitent par ailleurs les performances du secteur rural ;
* l’insuffisance technique et organisationnelle des acteurs des filieres pour une appropriation effective des nouvelles technologies ;
* la faible capacite operationnelle des structures d’appui-conseil et de vulgarisation ;
* une insuffisance de bonne gouvernance notamment dans les investissements agricoles et les dotations aux profits des beneficiaires ;
* le faible acces au credit agricole par les populations rurales.

1. Etat des lieux du secteur rural
   1. Environnement institutionnel et reglementaire du secteur
      1. Cadre Institutionnel du secteur rural

L’environnement institutionnel du secteur rural se caracterise par une cogestion du developpement rural par quatre departements ministeriels dont celui charge de l’agriculture, celui des ressources animales, de la recherche et de l’innovation et celui de ressources forestieres, fauniques et halieutiques. Chacun de ces ministeres est structure en Directions generales et centrales, en structures rattachees et de mission, en 13 directions regionales, en 45 directions provinciales, en zones d’appui ou services departementaux en nombres variables en fonction des ressources humaines, materielles et financieres disponibles. Ces departements ministeriels beneficient d’accompagnement d’autres ministeres qui, sans etre dans le dispositif de pilotage du secteur rural, interviennent sur certains aspects vitaux comme la recherche, les finances, le commerce et l’industrie agro-alimentaire, le desenclavement, l’alphabetisation, la securite, la sante et la nutrition, etc.

La dynamique engagee dans le processus de decentralisation permet la prise en compte des dimensions locales dans la mise en reuvre des plans et politiques de developpement. Le transfert progressif des competences notamment, la gestion des ressources naturelles aux collectivites territoriales fait d’elles des nouveaux acteurs dans le pilotage du developpement rural. Des Organisations non gouvernementales (ONG) et des associations locales de lutte contre la degradation des ressources naturelles et la desertification sont promues et les communautes sont de plus en plus responsabilisees pour la gestion durable des ressources naturelles. Le pays dispose d’une bonne experience en matiere de mise en «uvre de l’approche programme dans le sous-secteur de l’eau potable et de l’assainissement laquelle peut etre capitalisee par l’ensemble du secteur rural.

Les activites ASPHF sont menees par des acteurs organises en groupements (dont environ 40 000 Organisations paysannes et la Confederation paysanne du Faso), en associations, en cooperatives, en federations, en interprofessions dans des domaines aussi divers que l’approvisionnement en intrants, la production, la transformation, la commercialisation et le financement, etc.

En outre, pour favoriser la concertation entre les acteurs, des structures consulaires ont ete mises en place dans les 13 regions administratives (Chambres regionales d’agriculture).

* + 1. Cadre Legislatif et Reglementaire en matiere de developpement du secteur rural

Sur le plan legislatif, le secteur rural est encadre par un certain nombre de textes importants dont notamment : (i) les codes forestiers, de l’environnement et de l’hygiene publique, (ii) la loi d’orientation relative a la gestion de l’eau, (iii) la loi d’orientation relative au pastoralisme (LORP), (iv) la loi sur le foncier rural, (v) la loi parafiscale sur la contribution financiere en matiere d’eau, (vi) la loi d’orientation d’agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique.

* 1. Analyse des contraintes, potentialites et opportunites du secteur rural
     1. Contraintes du secteur rural

Globalement, le secteur rural est confronte a des difficultes de financement (difficultes d’acces aux credits et faiblesse du financement public), a la faible capacite des acteurs et de leurs organisations ainsi qu’a la faible coordination et harmonisation des multiples interventions.

De fagon specifique au niveau de chaque sous-secteur, elles sont entre autres :

* + - 1. Dans le sous-secteur de la production vegetale

Au niveau de la production ce sont *:* la faible disponibilite/ valorisation des ressources en eau ou le faible developpement de l’agriculture irriguee ; la faiblesse de l’information sur l’eau ; la faible maitrise de l’eau ;la degradation acceleree des sols ; la faible productivity des systemes de production (extensif surtout) et la faible intensification des productions vegetales ; le cout eleve des intrants et des equipements ; la persistance de l’insecurite fonciere ;les faibles performances des services d’appui-conseil aux producteurs, le faible niveau d’organisation et de formation des Producteurs, la faible valorisation des informations meteo, etc.

Au niveau de la transformation et la commercialisation ce sont *:* le cout eleve de l’energie et des equipements, l’enclavement des zones de production, le faible developpement des infrastructures de stockage et de conservation, l’insuffisance de la fluidite et du fonctionnement des marches, la volatilite des prix des matieres premieres et des produits finis ; les difficultes d’acces aux emballages de qualite et aux marches regionaux.

* + - 1. Dans le sous-secteur de I’elevage

Quatre grandes categories de contraintes limitent les performances du sous-secteur de l’elevage. Il s’agit des : (i) contraintes techniques (alimentaires, sanitaires, genetiques, de competitivite et de mise en marche) ;(ii) contraintes institutionnelles, politiques et juridiques (structuration et professionnalisation des acteurs, de financement public du sous-secteur, application des textes) ; (iii) contraintes socioeconomiques (insecurite fonciere, inegalites liees au genre, faible analphabetisme des eleveurs) ; et (iv) contraintes environnementales.

* + - 1. Dans le sous-secteur forestier, faunique et halieutique

De nombreuses actions anthropiques et non anthropiques, portent atteinte a la preservation du patrimoine forestier. Il s’agit notamment des defriches anarchiques, des feux de brousse, des pratiques agricoles nefastes, du changement climatique, la perte de la biodiversite, la destruction de l'habitat avec pour consequence une baisse de l’activite touristique, de chasse, de sylviculture et de peche etc. selon le REEB, 250 000 ha sont defriches chaque annee pour les besoins de bois de chauffe et 105 000 ha pour les besoins d’agriculture.

Au niveau de la faune, ce sont : (i) la fragmentation et la reduction de l’habitat de la faune provoquees, entre autres, par les defrichements anarchiques ; (ii) le developpement de l’exploitation illegale de la faune et de la flore ; (iii) l’accroissement de la vulnerabilite de la faune du fait entre autres des interactions intenses entre la faune sauvage et le betail domestique ; (iv) le developpement des conflits homme-faune ; et (v) le rechauffement climatique.

Pour la production halieutique il s’agit de : (i) la reduction de la capacite de stockage des barrages et retenues d’eau ; (ii) la degradation des ecosystemes aquatiques liee aux pesticides et autres polluants ; (iii) la faible capacite nationale en matiere d’encadrement de promoteurs dans le domaine de l’aquaculture ; et (iv) le faible niveau de financement pour le sous-secteur

* + - 1. Domaine de l’eau, de l’assainissement et des amenagements hydro-agricoles

Au niveau de l’eau t l’assainissement, les contraintes sont :

* + - 1. le faible taux d’acces a l’assainissement des eaux usees et excreta notamment en milieu rural lie aux pesanteurs socioculturelles persistantes.
      2. la persistance de la disparite inter-regionale et inter-communale des taux d’acces a l’eau potable en milieu ruralpresence de plusieurs intervenants avec des approches differentes : d’ou le besoin de l’harmonisation de toutes les approches (les outils d’animation, de sensibilisation et de subvention) ;
      3. l’insuffisance de la capacite des Directions Regionales en charge de l’assainissement ;
      4. la faible capacite des communes pour leur permettre de jouer leur role de maitre d’ouvrage ;
      5. la faible capacite des entreprises et artisant-magons et l’existence de cadres de concertation inappropries.
    1. **Potentialites, atouts et opportunites du secteur rural**

Les potentialites agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques du Burkina Faso peuvent permettre de realiser le developpement du secteur rural afin de garantir la securite alimentaire des populations et le developpement economique et social.

* + - 1. Dans le sous-secteur de la production vegetale

Les principaux facteurs favorables aux activites de production vegetale sont :

* l'existence d'un potentiel non exploite en terres agricoles, plus particulierement a l'Est et au Sud et d'un potentiel en terres irrigables actuellement faiblement exploite avec localement une bonne maitrise de la petite irrigation. En effet, le Burkina Faso dispose d’un grand potentiel en terres cultivables estime a 9 millions d’hectares dont environ 46% etaient exploites en 2008. Les terres irrigables atteignent 233500 ha, dont environ 12 a 14% sont actuellement exploitees. En outre, le pays dispose de 500 000 ha de bas- fonds facilement amenageables ;
* les potentialites pour le developpement de l’irrigation, de la peche et de l’aquaculture sont immenses. Avec environ 1200 plans d’eau (barrages, lacs, mares), le pays peut mobiliser jusqu’a cinq (05) milliards de metres cube d’eau de surface par an. En outre, le reseau hydrographique constitue par quatre fleuves principaux (le Mouhoun, le Nakanbe, le Nazinon, et la Comoe) permet le reapprovisionnement des nappes phreatiques.
* la mise en reuvre de la decentralisation et une meilleure prise en compte des dimensions regionales et locales ;
* l'existence de paquets techniques et technologiques adaptes aux diverses zones agro- ecologiques mis au point par la recherche et/ou par des projets ;
* des dynamiques sociales importantes et la volonte de lutter contre la degradation des ressources naturelles et la desertification ;
* une bonne complementarite des diverses regions et zones agro-ecologiques du pays.
* une recherche agricole et environnementale performante avec des acquis importants.
  + - 1. Dans le sous-secteur de l’elevage

Les principaux facteurs favorables aux activites d’elevage sont :

* la presence d’un cheptel numeriquement important et diversifie ;
* l’existence d’un grand nombre de zones pastorales (24 zones amenagees d’une superficie de 749 982 ha sur plus de 160 zones potentiellement amenageables), d’aires villageoises de pature, de couloirs de transhumance et les differentes zones agro- ecologiques permettent le developpement d’un elevage diversifie qui compte deja un cheptel numeriquement important;
* une situation sanitaire globalement satisfaisante.

De par sa situation geographique e de son potentiel animal, le Burkina Faso dispose d’atouts factoriels qui lui offrent des opportunites pour la promotion de certaines filieres animales. Il s’agit de :

* l’existence d’importantes marges d’amelioration de la productivite du cheptel : potentiel genetique adapte aux pathologies locales et favorable a la production de viande ainsi que les races rustiques a meme de valoriser des ressources pastorales dispersees et de valeur tres variable sont autant de sources d’amelioration des parametres zootechniques ;
* l’existence d’un marche domestique potentiel reel et en croissance perpetuelle du fait de l’urbanisation et de l’enrichissement national (PIB) offre de bonnes perspectives de croissance de la demande en produits animaux sur le marche national (25.000 tonnes de viande et a 256.387.000 litres de lait) ;
* la structuration d’espaces d’echanges sous regionaux (UEMOA et CEDEAO) de plus en plus dynamiques ;
* le deficit d’approvisionnement en produits animaux (800.000 tonnes de viande sur les bassins nigerian et ivoirien).
  + - 1. Dans le sous-secteur de la foresterie

Le Burkina Faso a herite d’une politique de gestion des ressources naturelles structuree autour d’un reseau de forets classees et de reserves de faune, appuye par un ensemble de textes legislatifs et reglementaires. On note l’existence :

* d’une superficie d’aires classees estimee a 3 815 000 ha, soit 14 % du territoire national ;
* de forets protegees constituant l’essentiel des formations forestieres du pays representant 42 % du territoire national ;
* d’unites de production de plants ;
* d’une diversite d’especes ligneuses constituee de 376 especes.
* d’un potentiel en produits forestiers non ligneux constate par l’importance de collecte annuelle de 780 000 tonnes d’amandes seches de karite, 2 000 a 5 320 tonnes de Gomme arabique, 92 445 tonnes de feuilles de baobab, 4.853.868 tonnes de fourrage ligneux, de fruits et feuilles comestibles et d plantes medicales et legumineuses ;
* de methodes d’approche participative developpees par les projets et programmes de developpement permettent de faire des populations locales les veritables acteurs de l’amenagement participatif des forets ;
* d’un modele d’amenagement forestier durable adapte aux formations arborees d’un schema de responsabilisation accrue des communautes dans la gestion durable des forets (chantiers d’amenagement forestier)
* d’espaces de conservation prevus par la loi ;
* d’une organisation pyramidale des acteurs des produits forestiers ligneux et non ligneux :
* des opportunites de financement pour la creation des forets a travers la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la lutte contre la desertification et la conservation de la biodiversite.
  + - 1. Dans le sous-secteur de la faune

Pour ce qui concerne les espaces du domaine faunique, plusieurs textes relatifs aux changements de statuts de certaines reserves de faune ont redefini ce domaine au Burkina Faso qui couvre environ 3.550.000 hectares (soit environ 13 % du territoire national) et compose de :

* deux (2) parcs nationaux (390 500 ha) ;
* quatre (4) reserves totales de faune (298 500 ha) ;
* sept (7) reserves partielles de faune (2 195 200 ha) ;
* un (1) ranch de gibier (94 000 ha) ;
* deux forets classees a vocation faunique (Deux Bale et Dibon) (81 000 ha) ;
* quatre zones cynegetiques (154 246 ha) ;
* des zones villageoises d’interets cynegetiques en cours de constitution.
* un (1) refuge local.

Par rapport aux aires a statut international, le Burkina compte :

* deux (2) Reserves de la Biosphere : Parc National du W (350 000 ha) et la mare aux hippopotames de Bala (19 200 ha) ;
* quinze (15) zones humides d’importance internationales pour la conservation des oiseaux (sites Ramsar).

Du fait de leur statut et surtout des interventions dont elles ont beneficie, les aires protegees regorgent encore de potentialites forestieres et d’une diversite d’especes fauniques comprenant 128 especes de mammiferes, plus de 477 especes d’oiseaux et 60 especes de reptiles et amphibiens, ce qui constitue une des meilleures offres sous regionales en matiere de tourisme cynegetique et fait du Burkina Faso une des destinations privilegiees du tourisme de vision dans la sous region ouest africaine. Elles abritent divers biotopes contribuant ainsi a la conservation des especes animales qui y sont infeodees.

La diversite des categories d’aires protegees, des especes d’interet cynegetique et touristique, l’implication accrue des populations et l’emergence d’un secteur prive dynamique pour les activites de valorisation et de conservation des ressources fauniques sous des formes variees constituent des atouts pour la gestion durable de cette ressource qui va contribuer substantiellement a la croissance acceleree de l’economie nationale.

* + - 1. Dans le sous-secteur des ressources halieutiques

Le sous-secteur des ressources halieutiques presente de nos jours les principales opportunites suivantes :

* l’existence d’environ 1 208 plans d’eau, qui constituent une immense potentialite pour le developpement de la peche et de l’aquaculture ;
* l’elargissement continu en quantite des retenues d’eau au niveau national ;
* l’interet de plus en plus grandissant du secteur prive a l’aquaculture ;
* la demande reelle croissante en poisson non satisfaite ;
* l’existence d’unites de pisciculture equipees d’infrastructures de production piscicole ;
* l’existence d’un potentiel biologique diversifie.
  + - 1. Dans le domaine de la recherche technique et de l’innovation

Des centres de recherches performants et un bon savoir-faire paysan ; l’Institut de l’environnement et de recherches agricoles (INERA) dispose de cinq (5) Centres de recherche agricole et environnementale (CREA) performants et d’un Centre de recherche environnementale agricole et de formation (CREAF) qui ont genere des paquets technologiques adaptes aux diverses zones agro-ecologiques. L’Institut de recherche en sciences appliquees et technologiques (IRSAT) dispose d’un centre d’incubation des entreprises de transformation agroalimentaire. Le Centre national de semences forestieres (CNSF), accredite aupres de l’Organisation de cooperation et de developpement economiques (OCDE) pour la certification du materiel forestier de reproduction, dispose de techniques eprouvees de production de plants et de conservation de materiels genetiques forestiers. Le Centre international de recherche developpement sur l’elevage en zones sub-humides (CIRDES) est specialise dans la recherche sur les trypanosomoses. La valorisation du savoir-faire des paysans burkinabe a permis de mettre au point des techniques eprouvees de conservation de la fertilite des sols, de la biodiversite et de mobilisation/valorisation des eaux de surface. En matiere d’eau, on peut citer l’Institut d’ingenierie de l’eau et de l’environnement (2iE), l’Agence intergouvernementale panafricaine pour l’eau et l’assainissement en Afrique (EAA - ex CREPA).

* 1. Defis du secteur rural a I’horizon 2025

Les defis majeurs identifies dans cette strategie doivent etre imperativement releve pour faciliter la transformation effective du secteur rural a I’horizon 2025.

Le grand defi du secteur agricole, pour les prochaines annees, sera d’assurer la securite alimentaire et nutritionnelle d’une population de plus en plus croissante dans un contexte de developpement durable impliquant particulierement les jeunes dans un processus de modernisation des exploitations agricoles. De fagon specifique, il s’agira de repondre aux questions suivantes :

* Comment assurer la couverture des besoins cerealiers nationaux par la production cerealiere nationale dans un contexte de degradation acceleree des bases ecologiques et de changement climatique ;
* Comment developper les filieres agricoles et la liaison production-marche dans un contexte de concurrence deloyale sur le marche mondial dues a des subventions massives a certains agriculteurs par leurs Etats ;
* Comment assurer une maitrise effective et une Gestion de l’eau de production au regard de l’irregularite et l’insuffisance des pluviometries et des multiples conflits constates autour des ressources en eau ;
* Comment assurer un acces equitable a l’eau potable, a l’hygiene et a l’assainissement.

En matiere des productions animales il s’agit de :

* Comment assurer de fagon durable du fourrage et de l’eau d’abreuvement en toute saison pour la production animale ;
* Comment rendre completive les produits et les filieres animales competitives ;
* Comment assurer le maintien du Burkina Faso indemne de la peste bovine et le controle des principales maladies animales et les zoonoses.

En matiere de production forestiere, faunique, et halieutique, il s’agit de :

* Comment assurer une gestion durable des terres, des ressources forestieres, fauniques et halieutiques et preserver la diversite biologique dans un contexte de changements climatiques ;
* Comment assurer un approvisionnement durable en energies renouvelables et une reduction des emissions de Gaz a Effets Serre (GES) ;
* Comment garantir un cadre de vie decent aux populations.

3. Strategie de developpement rural a l’horizon 2016-2025

La premiere partie du document ont permis de presenter (i) l’apergu sur la Strategie de Developpement Rural 2003 et le bilan de sa mise en reuvre et (ii) l’etat des lieux du secteur rural. Ce qui nous a permis d’actualiser l’etat des lieux et d’identifier les defis du secteur rural a l’horizon 2025.

Dans cette partie, il sera presente et analyse, le contenu de la Strategie de Developpement Rural a l’horizon 2016-2025. Il s’agit :

* des fondements de la SDR a 1’horizon 2015 ;
* de la vision et des objectifs de la SDR a 1’horizon 2025 ;
* des principes directeurs de la strategie ;
* des axes strategiques et des actions prioritaires de la SDR ;
* du financement de la SDR ;
* de la contribution des secteurs de soutien.
  1. Fondements de la SDR
     1. Au niveau international

En septembre 2015, la communaute internationale s’est accordee sur les Objectifs de Developpement Durable (ODD**)** a realiser apres 2015 et ont place l’elimination de l’extreme pauvrete et de la faim comme les deux premiers defis a relever (Objectif 1 et 2). Le secteur rural est pris en compte dans l’ensemble par les objectifs 1, 2, 3, 8, 12 et 13. Pour ce qui est de la gestion durable des ressources naturelles, le Burkina Faso a ratifie des conventions dont celles relatives aux changements climatiques (1992), a la biodiversite (1992), a la lutte contre la desertification (1994), aux Polluants organiques persistants (2001) renforce par la conference de la COP 21 qui s’est tenue recemment en Decembre 2015 en France.

* + 1. Au niveau continental

En 2003, l’Assemblee de l’Union Africaine a mis sur pied le Programme Detaille de Developpement de l’Agriculture Africaine (PDDAA) dont l’objectif est d’accroitre la productivite agricole d’au moins 06% par an et d’elever le niveau des investissements publics dans le secteur agricole a au moins 10% des budgets nationaux par an. La Declaration de Maputo exprimait un appui politique vigoureux au PDDAA et a son Plan d’action evolutif. Le PDDAA vise a exploiter le regain de croissance pour aider plus de pays africains a atteindre, ou tout au moins, a s’approcher des Objectifs de Developpement du Millenaire (ODM) a travers le developpement durable et l’amelioration de la securite alimentaire.

* + 1. Au niveau regional

Le CILSS, la CEDEAO et l’UEMOA constituent, entre autres, des Organisations Intergouvernementales (OIG) en Afrique de l’Ouest, qui jouent un role determinant dans le developpement economique en general, et dans le developpement rural en particulier.

L’UEMOA, quant a elle, a engage un processus qui a abouti a l’adoption par les chefs d’Etat d’une Politique Agricole de l’Union (PAU) par Acte additionnel n°03/2001 du 19 decembre 2001. Selon l’article 2, la PAU « couvre l’ensemble des activites de l’agriculture, de la foresterie, de l’elevage et de la peche, ... » et l’article 3, « la Politique Agricole de l’Union a pour objectifs de contribuer, de maniere durable, a la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au developpement economique et social des Etats membres et a la reduction de la pauvrete, en permettant : (i) de realiser la securite alimentaire, en reduisant la dependance alimentaire de l’Union et en ameliorant le fonctionnement des marches des produits agricoles ; et (ii) d’ameliorer les conditions de vie des producteurs agricoles, en developpant l’economie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social ».

Au niveau de la CEDEAO, la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) elabore en coherence avec le Programme detaille de developpement de l’agriculture africaine (PDDAA) sous l’egide du NEPAD, vient renforcer les strategies et politiques en matiere de developpement du secteur rural.

* + 1. Au niveau national

La revision de la version 2003 de la Strategie de Developpement Rural (SDR) s’inscrit dans un contexte ou nous assistons a une nette evolution des strategies et politiques de developpement de ce secteur. A cet effet, l’Etude prospective Burkina 2025 realisee en 2005, avait pour objectif de renforcer les capacites nationales d’anticipation et de gestion strategique concertee du developpement par l’elaboration d’un cadre prospectif de reference en vue de definir une vision consensuelle du futur du pays. Quant a la Strategie de croissance acceleree et de developpement durable (SCADD) adoptee en 2010, elle vise l’acceleration de la croissance, la promotion d’un developpement durable et surtout l’edification d’une societe moderne et solidaire.

* 1. Vision et objectifs de la Strategie de Developpement Rural

Pour relever les enjeux et les defis majeurs de developpement du secteur rural, il convient d’avoir une vision claire de la situation a laquelle l’on veut parvenir a l’horizon 2025 et de fixer les objectifs de la strategie en consequence.

* + 1. Vision de la Strategie de Developpement Rural a I’horizon 2015

La vision de la Strategie de Developpement Rural s’intitule comme suit : « A l’horizon 2025, l’Agriculture (agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique) burkinabe est moderne, competitive, durable et moteur de la croissance economique, fondee sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant a tous les burkinabes un acces aux aliments necessaires pour mener une vie saine et active ».

* + 1. Objectifs de la Strategie de Developpement Rural

Objectif global

L’objectif global de la SDR est de contribuer de maniere durable a la securite alimentaire et nutritionnelle, a une croissance economique forte, et a la reduction de la pauvrete.

Objectifs specifiques

Les objectifs specifiques sont les suivants:

1. accroitre durablement la production et la productivite des productions agro-sylvo- pastorales et halieutiques et fauniques;
2. contribuer durablement a la satisfaction des besoins en eaux de production des usagers et des ecosystemes aquatiques ;
3. ameliorer la competitivite des filieres agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue d’assurer une durabilite des revenus des menages ruraux ;
4. faciliter le developpement et le transfert de technologies dans le domaine agro-sylvo- pastorale ;
5. assurer aux populations un acces durable a l’eau potable et a l’assainissement;
6. inverser sensiblement la tendance a la degradation de l’environnement et les effets

nefastes des changements climatiques ;

1. renforcer la resilience des populations vulnerables a l’insecurite alimentaire et nutritionnelle, aux effets nefastes des changements climatiques et aux chocs economiques.
   1. Principes directeurs de la strategie de developpement rural

La mise en reuvre de la strategie de developpement rural est guidee par les principes directeurs suivants:

* **la participation et l’appropriation :** elles couvrent le processus d’elaboration et de mise en reuvre de la Strategie et visent une implication effective des acteurs aux organes decisionnels et d’execution. Les differents acteurs de mise en reuvre doivent etre capables de conduire de maniere efficace les actions de leurs ressorts.
* **la coherence des interventions et l’engagement sur les resultats** :La mise en reuvre de la SDR vise a creer une synergie et une coherence des interventions dans le secteur rural dans une vision d’obligation de resultats pour chaque acteur.
* **la promotion de la bonne gouvernance** : elle se base sur la subsidiarite, le respect des procedures de passation des marches, de gestion administrative et financiere, la tolerance zero a la corruption, la transparence, l’alignement et l’harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers;
* **le developpement du capital humain :** il vise le renforcement des capacites techniques et organisationnelles des differents acteurs, la specialisation des acteurs.
* **la responsabilite mutuelle** : elle consiste a la mise en reuvre d’un systeme de gestion axee sur les resultats et des instruments requis pour la reddition effective des comptes
* **la prise en compte de l’approche genre :**il s’agit de la participation equitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix strategiques, ainsi que la formulation et la mise en reuvre des investissements prioritaires, acces et controle egal et equitable aux ressources et aux spheres de decisions.
* **la reduction des disparites regionales** : il s’agit de travailler dans le contexte de la decentralisation a la recherche de l’equite spatiale et de la paix sociale en rapport avec les avantages naturels de chaque region.
* **le renforcement du partenariat** entre l’Etat et les autres acteurs qui interviennent dans le developpement du monde rural par l’institution d’un dialogue permanent entre les representants des differents groupes d’acteurs du secteur.
* **la durabilite environnementale :**La protection de l’environnement fait partie integrante du processus du developpement durable. A cet effet, toutes les politiques, strategies, plans, programmes et projets de developpement doivent integrer les principes, normes et indicateurs de protection de l’environnement dans leur conception, leur mise en reuvre, leur suivi evaluation et controle.
* **Changements climatiques et resilience :**le premier cycle de la SCADD accorde une attention particuliere aux questions de gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables et d’adaptation aux changements climatiques. A cet effet un accent devra etre mis en reuvre pour le renforcement de la resilience des menages vulnerables face aux risques lies aux changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral.
  1. Axes strategiques et actions prioritaires

Les axes strategiques et les actions prioritaires doivent constituer les fondements des programmes operationnels et des programmes d’investissement. De ce fait, afin d’assurer une meilleure synergie pour plus d’efficacite des actions retenues, cinq (5) axes strategiques sont retenus et s’enoncent comme suit:

* **Axe 1** : Renforcement de la securite alimentaire et nutritionnelle ;
* **Axe 2** : Amelioration de la competitivite des filieres agro-sylvo-pastorale, halieutiques et fauniques ;
* **Axe 3**: Developpement durable et gestion des ressources naturelles;
* **Axe 4**: Amelioration de l’acces a l’eau potable et du cadre de vie ;
* **Axe 5:** Renforcement de la gouvernance et du partenariat.

A partir de chaque axe strategique retenu, plusieurs actions prioritaires sont identifiees ; elles constituent les references pour l’elaboration et/ou la mise en «uvre des programmes operationnels et des programmes d’investissement.

* + 1. AXE 1 : Renforcement de la securite alimentaire et nutritionnelle

Cet axe vise a creer les conditions favorables pour accroitre les productions et les productivites ASPHF afin de garantir un acces durable des populations aux aliments sains et nutritifs.

* + - 1. En matiere de production vegetale

L'agriculture burkinabe est caracterisee par une faible productivite due entre autres a la pejoration des conditions climatiques, a l’insecurite fonciere, aux difficultes d’acces aux intrants et aux equipements agricoles et a une faible disponibilite en eaux de surface et souterraine. Le renforcement de la securite alimentaire et nutritionnelle ne peuvent se realiser qu’en agissant sur les facteurs susceptibles d’engendrer des transformations qualitatives et quantitatives au niveau de l’appareil de production agricole.

A cet effet, les principales actions ci- dessous seront realisees :

* Gestion durable de la fertilite des sols ;
* Accroissement, diversification et intensification des productions vegetales ;
* Renforcement de la vulgarisation et de l’appui conseil aux producteurs ;
* Promotion de la recherche developpement en matiere de production vegetale ;
* Amenagement et maitrise de l’eau de production ;
* Prevention et gestion des crises alimentaires et des vulnerabilites ;
* Professionnalisation des acteurs des filieres vegetales
  + - 1. En matiere de production animale

Le sous-secteur de l’elevage est caracterise par des systemes de production extensifs et un faible developpement des maillons de la transformation et de la commercialisation. Il dispose de ce fait d’une grande marge d’amelioration de sa contribution a la formation de la richesse nationale.

Les principales actions en matiere de production animale visant le renforcement de la securite alimentaire et nutritionnelle sont :

* Renforcement des capacites des acteurs des filieres animales ;
* Amelioration de l'alimentation et de l’abreuvement du cheptel ;
* Amelioration de la productivite animale ;
* Renforcement du cadre juridique et reglementaire ;
* Prevention et gestion des maladies animales prioritaires ;
* Renforcement de la vulgarisation et de l’appui conseil aux producteurs ;
* Renforcement de la sante publique veterinaire et de la securite sanitaire des aliments ;
* Facilitation du developpement et du transfert de technologies dans le domaine animal.
  + - 1. En matiere de production forestiere, faunique et halieutique

Dans ce domaine, les actions prioritaires en vue de renforcer la securite alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines du pays sont les suivantes :

* l’accroissement des productions forestieres, fauniques et aquacoles ;
* la diversification des PFNL et les produits fauniques et aquacoles ;
* renforcement des capacites des acteurs des filieres sylvicoles, aquacoles et fauniques ;
* promotion de la recherche developpement en matiere de production sylvicoles, aquacoles et fauniques.
  + 1. AXE 2 : Amelioration de la competitivite des filieres agro-sylvo- pastorales halieutique et fauniques

La lutte contre la pauvrete en vue d’une croissance acceleree passe par l’accroissement des revenus des populations rurales. De ce fait, les productions agricoles, pastorales, fauniques, halieutiques et forestieres ne doivent plus etre axees seulement sur l’autoconsommation, mais plus tournees vers le marche (marche local, national, regional et international). Ainsi, la resolution des contraintes en aval de la production doit constituer une priorite dans le cadre de la SDR.

Par ailleurs, le choix des productions a developper devrait tenir compte de la demande et des avantages comparatifs ; d’ou la necessite d’une diversification et d’une specialisation regionale. Ainsi, il convient de lier les productions agricoles (vegetales, animales, halieutiques et fauniques) au marche, en recherchant des solutions appropriees pour lever les contraintes en aval (conservation, transformation, commercialisation).

L’objectif global de cet axe strategique est de faciliter l’acces aux marches des produits locaux grace a l’adoption de technologies appropriees, a une amelioration de la qualite de ces produits et a leur adaptation aux besoins des consommateurs.

* + - 1. Dans le domaine de la production vegetale

Au Burkina Faso le faible acces aux marches constitue la principale contrainte pour le developpement des filieres agricoles. Les defis a relever sont entre autres : (i) la accroissement de la part de la production agricole mise sur le marche ; (ii) le respect des normes des produits agricoles ; (iii) l’acces au financement et (iv) la modernisation des exploitations agricoles, Le developpement des techniques et infrastructures de stockage et de conservation post- recolte, l’amelioration du systeme d’information sur les marches.

A cet effet, les principales actions ci- dessous seront realisees :

* developpement de la chaine de valeur des filieres agricoles ;
* promotion des normes et de la qualite des produits agricoles et agroalimentaires ;
* promotion de l'Entreprenariat Agricole ;
* promotion de la consommation des produits nationaux ;
* accompagnement des acteurs de l’agriculture dans l’acces aux financements ;
* Developpement des micro-poles de developpement ;
* developpement des infrastructures de mise en marche
  + - 1. Dans le domaine de la production animale

La mise en muvre des actions prioritaires suivantes ameliorera la competitivite des filieres animales :

* Developpement de la chaine de valeur des filieres animales ;
* Developpement des infrastructures de mise en marche :
* promotion des normes et de la qualite des produits ;
* Developpement de la transformation des produits de l’elevage ;
* Promotion des normes et de la qualite des produits animaux.
  + - 1. Dans le domaine des productions forestieres, fauniques et halieutiques

L’amelioration de la competitivite des productions forestieres, fauniques et halieutiques passe par les actions suivantes :

* Developpement des filieres forestieres, fauniques et halieutiques ;
* Professionnalisation des acteurs des filieres des productions forestieres, fauniques et halieutiques,
* Promotion des normes et de la qualite des produits forestiers, fauniques et halieutiques
* Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la gestion et de l’exploitation des produits forestiers, fauniques et halieutiques
  + 1. AXE 3 : Developpement durable et gestion des ressources naturelles

Dans le contexte actuel des changements climatiques, la maitrise de l’eau est un facteur essentiel de productivite et de preservation des ressources naturelles forestieres, fauniques et aquacoles. Cet axe strategique vise a accroitre les capacites de mobilisation des ressources en eau du Burkina Faso et d’en assurer une gestion optimale. Il vise en outre la creation des conditions d’une gestion durable des ecosystemes et des ressources naturelles.

* + - 1. **En matiere de production vegetale**
* ***Gouvernance environnementale et la promotion du developpement Durable***

L’objectif vise dans ce domaine est de parvenir a des modes de production et de consommation durables a l’effet d’augmenter la productivity des ressources naturelles renouvelables (forets, faune, ressources halieutiques, paturages, diversite biologique, terres agricoles). L’atteinte de cet objectif passe par la mise en muvre des actions suivantes :

* Integration des questions environnementales dans les referentiels de planification ;
* Adaptation aux effets nefastes des changements climatiques et attenuation des gaz a effet de serre ;
* Promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT) ;
* Restauration et preservation de la diversite biologique ;
* Developpement des competences, de l'information et du monitoring des ressources naturelles renouvelables.

Promotion des modes de production et de consommation durables.

**> *Gestion durable des eaux***

Au niveau de la gestion de 1’eau, la problematique se caracterise par : (i) l’augmentation continue de la demande par les differents usages, (ii) les changements climatiques, iii) la degradation des ressources en eau resultant des activites anthropiques, iv) la repartition inegale de ces ressources dans le temps et dans l’espace, (v) la faible connaissance sur la gestion et la protection des ressources en eau, vi) l’insuffisance des connaissances des ressources en eau. Les principales actions ci- dessous seront realisees :

* gestion concertee et integree des ressources en eau des bassins hydrographiques ;
* Renforcement du cadre politique, juridique de gestion des ressources en eau;
* developpement de la connaissance et suivi des ressources en eau
* ***Securisation fonciere en milieu rural***

Pour ce qui est de la question fonciere au Burkina Faso, on estime a fort taux les terres envoie de degradation. Elle est caracterisee par : (i) une competition accrue et conflictuelle entre acteurs pour le controle et l’exploitation des terres, (ii) de fortes migrations agricoles ; (iii) des transhumances pastorales, (iv) la concentration progressive des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux denommes agrobusiness men ou «nouveaux acteurs» ; (v) la difficulte de mise en muvre de la politique nationale de securisation fonciere en milieu rural et de la loi N°034-2009/an portant regime foncier rural. Les principales actions ci- dessous seront realisees :

* reconnaissance et protection des droits legitimes de l’ensemble des acteurs ruraux sur la terre et les ressources naturelles ;
* promotion et accompagnement du developpement des institutions locales legitimes a la base ;
* mise en place du cadre institutionnel efficace de gestion des conflits ;
* mise en place d’un cadre institutionnel coherent de gestion du foncier rural ;
* renforcement des capacites des services de l’etat, des collectivites territoriales et de la societe civile en matiere fonciere.
  + - 1. En matiere de production animate

Pour une securisation et une gestion durable des ressources pastorales, les actions suivantes seront developpees :

* renforcement du cadre juridique et reglementaire en matiere de pastoralisme ;
* amenagement, valorisation et gestion des espaces pastoraux securises ;
* developpement de l’hydraulique pastorale ;
* prevention et gestion des crises et vulnerabilites alimentaires du betail.
  + - 1. En matiere de production forestiere, faunique et halieutique

Le developpement durable et la gestion des ressources naturelles a ce niveau passe par : (i) le developpement des productions forestieres et fauniques, (ii) le developpement des productions halieutiques et aquacoles,

En ce qui concerne, le *developpement des productions forestieres et fauniques,* les actions prioritaires sont *:*

* Amenagements forestiers et fauniques ;
* Recherche sur la domestication des especes forestieres et la conservation des ressources genetiques forestieres ;
* Gestion durable des terres des ecosystemes forestiers ;
* Protection des ressources forestieres et fauniques.

Pour ce qui est du *developpement des productions halieutiques et aquacoles,* les actions prioritaires sont *:*

* Amenagements aquacoles ;
* Gestion durable de la peche et de l'aquaculture ;
* Recherche - developpement sur les ressources halieutiques et aquacoles ;
* Amelioration des statistiques sur les ressources halieutiques et aquacoles.
  + 1. AXE 4 : Amelioration de l’acces a I’eau potable et du cadre de vie
       1. Dans le domaine de l’eau potable et de l’assainissement

Les principales contraintes de l’acces a l’eau potable et a l’assainissement sont : i) le probleme recurrent de la disponibilite des ressources en eau en quantite et en qualite suffisante, ii) l’absence d’equite vis-a-vis du service de l’eau entre le milieu rural et le milieu urbain ; iii) le faible taux d’acces a l’assainissement des eaux usees et excreta notamment en milieu rural lie aux pesanteurs socioculturelles persistantes ; iv) la persistance de la disparite inter-regionale et intercommunale des taux d’acces a l’eau potable en milieu rural.

Les principales actions ci- dessous seront realisees :

* Realisation des etudes et des systemes d’AEP appliquant une approche centree sur les droits humains pour la definition des priorites ;
* Promotion de l’intercommunalite et du developpement des PPP en matiere d’AEP;
* Amelioration du cadre juridique, reglementaire et institutionnel ;
* Amelioration des connaissances et des statistiques en matiere d’eau potable, hygiene et d’assainissement;
* Developpement de l’approche basee sur l’Assainissement Total Pilote par les Communautes (ATPC) Harmonisee en milieu rural ;
* Promotion de l’adoption des pratiques d’hygiene et d’assainissement ;
  + - 1. Dans le domaine de l’assainissement de l’environnement et l’amelioration du cadre de vie

Le Burkina Faso a ete marque par l'apparition de nouveaux problemes environnementaux majeurs lies au processus accelere d’urbanisation, a la croissance demographique et a la croissance de l’activite economique, cette derniere decennie. Ces problemes se posent en terme d’insuffisance ou d’absence de gestion des eaux usees domestiques et excreta, des dechets solides municipaux, radioactifs, industriels et hospitaliers, de la pollution atmospherique, des emissions des gaz a effet de serre, des vegetaux aquatiques envahissants et de drainage des eaux pluviales. Ces pollutions et nuisances entrainent de nos jours une nette deterioration du cadre de vie, avec en prime, des impacts negatifs sur la sante des populations, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

A cela s’ajoutent, les questions d’amenagements paysagers, d’education, de sensibilisation et d’information des populations, non encore bien percues, pour une meilleure protection de 1’environnement. Face a cette situation, il est urgent de mettre en reuvre des mesures visant a reduire de maniere significative les nuisances et pollutions diverses a travers le developpement des filieres d’assainissement (collecte, traitement et valorisation des dechets solides et liquides) et d’amenagements paysagers (l’horticulture ornementale), le renforcement des capacites operationnelles en matiere d’inspection environnementales (controle et suivi des etablissements classes), de radioprotection et de surete nucleaire (definition des normes et operationnalisation d’un plan d’urgence radiologique, riposte en cas de catastrophes radiologiques).

L’objectif de la SDR dans ce domaine est de promouvoir un environnement sain et la creation d’emplois verts a travers l’amelioration de la qualite du cadre de vie. Les actions prioritaires porteront sur :

* evaluationsenvironnementalesetluttecontrelespollutionsetnuisances ;
* promotion des amenagements paysagers ;
* Surete et securite nucleaire ;
* Promotion de l'education environnementale et de l’ecocitoyennete.
  + 1. AXE 5 : Renforcement de la gouvernance et du partenariat

Cet axe porte sur le developpement des mecanismes de pilotage de la SDR et de soutien aux actions definies dans cette presente strategie. A cet effet, l’action de pilotage et de soutien, accompagnera la mise en reuvre des programmes operationnels des differents departements ministeriels du secteur rural dans leurs roles d’orientation et d’arbitrage, d’appui-conseil et de concertation avec l’ensemble des acteurs suivant la gestion axee sur les resultats. Cet axe vise donc a assurer l’efficacite et l’efficience de l’intervention publique dans le secteur rural a travers les actions suivantes :

* renforcement des organes de pilotage et de coordination du secteur rural ;
* renforcement des organes de concertation des acteurs du secteur rural ;
* renforcement des capacites des structures de l’Etat et des collectivites territoriales ;
* renforcement des organes de planification et de suivi-evaluation ;
* amelioration de la qualite des donnees statistiques sur le secteur rural ;
* developpement de partenariat avec les autres institutions et ministeres

3.5. Contribution des secteurs de soutien au developpement rural

La realisation effective des objectifs et des actions prioritaires retenues au niveau des differents axes strategiques de la strategie de developpement rural depend en partie de la contribution des secteurs de soutien. Il s’agit notamment :

* des infrastructures et de la communication;
* du commerce, des industries et de l’artisanat;
* de la sante;
* de l’education/alphabetisation ;
* de la securite publique ;
* la formation professionnelle.
  + 1. Infrastructures et communication

La contribution de ce secteur est determinate pour l’accroissement des productions agricoles et le developpement des echanges entre les zones de production et les zones de consommation. Aussi la mise en reuvre reussie des strategies ci-apres constituera un atout :

* ***Au niveau du transport***

La strategie nationale du transport rural adoptee par le Gouvernement en mars 2003 devrait permettre de desenclaver les zones de production et de developper les services de transports en milieu rural, notamment les moyens intermediaires de transport. Dans cette optique, la realisation et l’entretien des pistes rurales devront faire l’objet d’une attention particuliere de la part des services competents de l’Etat et des autres acteurs concernes. Certes, le Gouvernement Burkinabe a mis en place un Fonds d’Entretien des Routes qui assure periodiquement l’entretien des differents reseaux routiers sur l’ensemble du territoire national. Ces efforts doivent se poursuivre, afin de renforcer ce parametre s y important de transport.

* ***Au niveau de la communication***

La strategie nationale de communication pour le developpement rural devrait permettre aux acteurs des differentes filieres de production d’etre mieux informes sur les technologies disponibles et sur les marches et de mieux s’organiser pour assurer les differentes fonctions qui leur sont devolues (production, transformation, commercialisation des intrants et des produits agricoles).

* + 1. Commerce, industries et artisanat

Les contraintes majeures a l’accroissement, a l’intensification et a la diversification des productions vegetales, animales, halieutiques et forestieres resident en aval de la production, notamment au niveau de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits. La resolution de ces contraintes passe par la realisation des principales actions ci- apres :

* la realisation d’infrastructures de mise en marche (magasins de stockage, chambres froides, terminaux fruitiers, marches a betail, etc...);
* la transformation artisanale ou industrielle des produits, afin d’en accroitre la valeur ajoutee;
* la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les marches nationaux, regionaux et internationaux;
* une reglementation adaptee, notamment en matiere de normes de qualite, d’acces au marche;
* le renforcement des capacites professionnelles des acteurs.
  + 1. Sante

Eu egard au caractere extensif des systemes de productions agro-pastorales qui reposent largement sur la main-d’reuvre familiale, l’accroissement de ces productions depend essentiellement de l’etat de sante des populations rurales. Aussi, la lutte contre toutes les maladies, et en particulier le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies infectieuses doit constituer une priorite nationale.

A cet effet des efforts ont ete effectues au niveau du ministere en charge de la sante, en vue de reduction la prevalence et le taux de contamination de ces maladies. Neanmoins, l’Etat doit poursuivre ses actions dans ce sens en vue d’une eradication totale de certaines.

* + 1. Education et alphabetisation

Le monde rural au Burkina Faso est caracterise par un taux d’analphabetisme tres eleve et un taux de scolarisation encore faible malgre les progres realises ces dix (10) dernieres annees. L’amelioration des taux de scolarisation et d’alphabetisation fonctionnelle constituent des facteurs determinants pour le renforcement des capacites professionnelles des differents acteurs, notamment des producteurs. Aussi, la realisation du Programme Decennal de Developpement de l’Education de Base (PDDEB) et des programmes d’alphabetisation fonctionnelle constitue des atouts pour la mise en muvre satisfaisante de la strategie de developpement rural.

* + 1. Securite publique

Ces dernieres annees, le phenomene d’insecurite tend a se generaliser et a s’aggraver en milieu rural. Elle se manifeste surtout par des agressions et des vols a mains armees, notamment sur les routes. Cette situation cree une psychose grandissante au sein des populations rurales et entrave l’execution normale de certains programmes et projets dans certaines regions du pays.

Le retablissement et le maintien de la securite publique sur l’ensemble du territoire national doit constituer une action prioritaire afin de garantir le succes de la Strategie de Developpement Rural. Dans cette optique, la mise en muvre reussie du Plan National de Renforcement de la Securite Interieure, devrait permettre le retablissement et le maintien de la securite publique dans les campagnes, condition indispensable pour un developpement durable en milieu rural.

* + 1. Formation professionnelle

La formation professionnelle des acteurs constitue un facteur determinant pour la mise en muvre reussie de la Strategie de Developpement Rural. Aussi, en plus des actions qui seront realisees par les Services competents des Ministeres impliques directement dans le developpement du secteur rural (Agriculture, Ressources Animales et Environnement), les autres Departements Ministeriels (Fonction Publique, Enseignements Secondaire et Superieur, Emploi, Artisanat, Infrastructures, Transports, etc...), les ONG et les Institutions privees de formation professionnelle seront egalement mis a contribution pour le renforcement des capacites des differents acteurs, notamment dans le cadre de la promotion des filieres porteuses.

1. Modalites de mise en auvre de la strategie de developpement rural

Les actions de mise en muvre de la SDR porteront sur le pilotage et la coordination, l’operationnalisation, la communication, le suivi evaluation, le financement, l’identification des acteurs et leur role.

* 1. Pilotage et coordination de la mise en auvre

Le pilotage et la coordination de la mise en muvre et de la SDR sont regis conformement aux dispositions du decret n° 2001-408/PRES/PM/AGRI du 29 aout 2001 (JO n°37 du 13 septembre 2001) portant creation, composition et attributions du dispositif institutionnel de coordination des politiques sectorielles agricoles.

* 1. Operationnalisation de la strategie de developpement rural

La mise en «uvre de la SDR se fera a travers la formulation des programmes sectoriels successifs tout comme ou le Programme national du secteur rural declines en sous programmes ou actions. Pour ce faire, les actions successives suivantes seront realisees :

* l’elaboration de programmes et de plans d’actions operationnels et de programmes d’investissement;
* l’elaboration et/ou la mise a jour des politiques et strategies sous-sectorielles.
  + 1. Elaboration des programmes operationnels et des programmes d’investissement

Sur la base des objectifs et des axes strategiques retenus dans la SDR et en reference aux strategies operationnelles sous-sectorielles, des programmes operationnels, et des programmes d’investissement seront elabores.

Ce sont entre autres :

* les programmes de developpement des filieres ;
* les programmes d’intensification et de diversification des productions (vegetales, animales, halieutiques et forestieres) ;
* les programmes d’appui a la creation d’emploi et a d’insertion des jeunes en milieu rural ;
* les Programmes de Gestion des Ressources forestieres et fauniques
* les programmes d’adaptation et d’attenuation des effets des changements climatiques ;
* les programmes d’appui/conseil et de renforcement des capacites des differentes organisations professionnelles du secteur rural ;
* les programmes d’appui institutionnel ;
* le Plan d’Actions pour la Gestion Integree des Ressources en Eau (PA/GIRE) ;
* les programmes visant l’atteinte des ODD ;
* le Programme national d’approvisionnement en eau potable
* le Programme national de l’assainissement des eaux usees et excreta ;
* le Programme Special de Securite Alimentaire (PSSA), dont le document de la Nouvelle alliance pour la Securite Alimentaire et Nutritionnelle vient renforcer ;
* etc.
  + 1. Mise en coherence des programmes et projets existant avec la strategie de developpement rural

Il est souhaitable que tous les projets et programmes en cours d’execution procedent a une revue selon les opportunites presentees par les organes et instances de pilotage en vue de les mettre en coherence avec la SDR.

* + 1. **Mise en coherence des politiques et strategies sous sectorielles avec la strategie de developpement rural**

A la revision de la SDR, les ministeres du secteur disposaient de document de politiques strategiques dont horizon temporel est au-dela de 2015.

C sont entre autres :

* la Nouvelle Alliance de la Securite alimentaire et nutritionnelle ;
* la strategie nationale de developpement durable des ressources halieutiques ;
* la Politique national de Developpement Durable de l’elevage ;
* la Politique Nationale de Securite Alimentaire et nutritionnelle ;
* la Politique Nationale de developpement Durable ;
* la strategie Nationale de Developpement des Produits Forestiers non ligneux ;
* la Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique, etc.

Les deux premieres annees suivant adoption de la SDR revisee seront consacrees a l’harmonisation de ces politiques et strategies aux axes et objectifs definis.

* 1. Communication autour de la SDR

Une des conditions pour une mise en muvre reussie de la Strategie de Developpement Rural reside dans son appropriation par les differents acteurs concernes. Aussi, il est necessaire d’utiliser tous les canaux de communication pour diffuser ce referentiel. Il s’agit de faciliter la diffusion de la strategie de developpement rural apres son adoption par le Gouvernement par la mise en place d’une strategie et un plan de communication comprenant entre autre les actions suivantes :

* l’organisation d’ateliers de restitution a l’attention des differents groupes d’acteurs (Administration, organisations paysannes, organisations de la societe civile, les ONG, partenaires techniques et financiers) au niveau national et au niveau de toutes les regions administratives ;
* la realisation d’emissions radiophoniques et televisees ;
* la publication d’articles dans les organes de la presse ecrite ;
* la confection et la diffusion d’un prospectus a partir du resume executif de la strategie ;
* la traduction du resume executif de la strategie dans les principales langues nationales parlees dans les differentes regions du pays.
  1. Dispositif de suivi/evaluation

La mise en muvre reussie de la strategie exige un suivi regulier et des evaluations periodiques afin de proceder aux ajustements necessaires. Dans cette optique un dispositif de suivi/evaluation, pilote par le SP/CPSA et impliquant tous les acteurs concernes (administration, organisations professionnelles, operateurs prives, ONG, partenaires techniques et financiers) sera mis en place. Ce dispositif prendra en compte le dispositif de suivi/evaluation de la SCADD.

Afin d’integrer les exigences de l’approche sectorielle et permettre l’harmonisation entre les interventions des differents Ministeres et des Partenaires Techniques et Financiers et autres acteurs, un manuel sera elabore pour fixer les regles du travail.

* 1. Financement de la Strategie de Developpement Rural

La SDR sera financee par l’Etat et ses partenaires au developpement, les collectivites territoriales, le secteur prive, les organisations de la societe civile, les ONG et associations de developpement, les organisations professionnelles et les beneficiaires.

* + 1. Contribution de l’Etat

Pour un developpement durable du secteur rural, le Gouvernement prendra les mesures de reformes institutionnelles et fiscales necessaires pour une meilleure mobilisation des ressources financieres. Il ameliorera le financement du secteur a travers le budget national, mais aussi par le canal des fonds de developpement (Fonds de Developpement de l’Elevage (FODEL), Fonds National de Lutte contre la Desertification (FNLCD), Fonds d’Intervention pour l’Environnement (FIE), Fonds d’amenagements forestiers, Contribution Financiere en matiere d’Eau (CFE), Fonds de rehabilitation des sites miniers, le Fonds National de la Recherche et de l’Innovation pour le Developpement (FONRID), etc...).

Les collectivites territoriales apporteront egalement leurs contributions a travers les volets agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques de leurs plans regionaux et communaux de developpement.

Les actions qui sont recommandees pour une meilleure mobilisation des ressources sont les suivantes :

* la mise en place d’une politique coherente en matiere de fiscalite prenant en compte les accords communautaires ;
* l’elargissement des sources de financement des fonds mis en place par l’Etat ;
* l’emprunt d’Etat ;
* l’appui a l’extension des reseaux de cooperatives d’epargne et de credit pour les rapprocher populations rurales ;
* la mise en place de fonds de garantie pour faciliter l’acces du secteur prive aux credits consentis par les banques ;
* la mise en place d’une assurance agricole pour garantir une indemnisation des exploitants en cas de survenance de risques naturels ou artificiels dans le domaine agro- sylvo-pastorale, halieutique et faunique;
* l’adoption d’un code des investissements agricole en vue d’apporter des solutions aux problemes de tarification et de taxation des produits, intrants et equipements agro-sylvo- pastoraux, halieutiques et fauniques;
* la mise en place des lignes de credit adaptees aux conditions specifiques des petits producteurs ruraux.
  + 1. Contribution des partenaires techniques et financiers

Le financement du secteur rural passe aussi par la contribution des partenaires techniques et financiers (PTF) ; faite sous forme d’appui budgetaire global ou sectoriel. Ils peuvent aussi contribuer a travers les fonds de developpement en faveur du monde rural.

* + 1. Contribution des ONG et autres organisations de la societe civile

Les ONG et autres associations, elles participent au financement du developpement du secteur rural a travers la mise en reuvre de projets et programmes.

* + 1. Contribution des institutions financieres et du secteur prive

Les banques et institutions de micro-finance, devront participer au financement de la mise en reuvre de la SDR, en entreprenant des actions de promotion et de soutien a travers des credits adaptes avec des taux d’interet et des garanties a la portee du monde rural.

De meme, les operateurs prives nationaux et etrangers devraient investir davantage dans la production et surtout dans la transformation et la commercialisation des produits des filieres porteuses (ex : PFNL, cereales, fruits et legumes, oleagineux, lait, viande, etc.).

* + 1. Contribution des beneficiaires

La contribution des beneficiaires aux financements des activites a entreprendre est tres necessaire pour la reussite de la strategie. A cet effet, le principe de co-financement des investissements adopte dans la Lettre de Politique de Developpement Rural Decentralise sera applique.

* 1. Identification des acteurs et definition de leurs roles

Cinq principaux groupes d’acteurs seront impliques dans la mise reuvre de la SDR. Il s’agit de : - l’Etat ;

* les collectivites territoriales ;
* les acteurs du secteur prive (organisations professionnelles, les organisations de la societe civile et les operateurs prives);
* les partenaires techniques et financiers ;
* les beneficiaires.
  + 1. Etat

Par Etat, on entend l’Administration centrale et les Services techniques deconcentres. Dans le cadre de la mise en reuvre de la SDR, les actions ci-apres relevent de la responsabilite de l’Etat et de ses demembrements :

* l’elaboration des plans operationnels de mise en reuvre de la SDR ;
* la mise en place d’infrastructures et ouvrages communautaires ;
* la delegation de la maitrise d’ouvrage d’investissements aux collectivites ;
* l’elaboration des textes d’application ;
* la mobilisation des ressources financieres ;
* le suivi-evaluation et controle ;
* la coordination des interventions au niveau national ;
* la formation et appui-conseils aux acteurs des differentes filieres ;
* la mise en reuvre de la recherche-action sur la mise au point de technologies adaptees.
  + 1. Collectivites territoriales

Les collectivites territoriales sont des structures decentralisees dirigees par des organes deliberants dont les membres sont elus. Leur organisation, leur fonctionnement et leurs domaines de competence sont definis par le code general des collectivites territoriales (CGCT). Le role des collectivites dans la mise en reuvre de la strategie est tres capital etant donne qu’elles sont les plus proches des beneficiaires et aussi au regard du processus de transfert des competences en cours. Dans le cadre de la mise en reuvre de la SDR, le role des collectivites territoriales devrait etre axe sur :

* l’orientation et la definition des priorites au niveau local ;
* la coordination des interventions au niveau local ;
* la maitrise d’ouvrage des amenagements publics ;
* la mobilisation des ressources humaines et financieres ;
* la participation a l’elaboration des plans d’actions ;
* le suivi-evaluation et controle ;
* la maitrise d’ouvrage deleguee par l’Etat.
  + 1. Acteurs du secteur prive

Ce groupe d’acteurs regroupe les populations rurales, les organisations professionnelles des differentes filieres de production, les Chambres Regionales d’Agriculture, les OSC et les operateurs prives. Bien que leur role soit plus limite que celui des collectivites territoriales, il est cependant tres important car ceux-ci devraient etre les premiers acteurs et les premiers beneficiaires dans la mise en muvre de la SDR.

Dans le cadre de la mise en muvre de la SDR, le role des acteurs du secteur prive devrait etre axe sur :

* la participation a l’elaboration et a la mise en muvre des documents cadres du secteur rural;
* la contribution a la diffusion de la strategie et la mobilisation des acteurs.
* la participation au financement de certains projets (principe du cofinancement des

investissements a la base);

* la participation a la formation et a l’appui/conseil des differents acteurs ;
* la participation a la concertation entre les differents acteurs;
* l’execution des programmes et projets ;
* la participation au suivi/evaluation ;
* la realisation et gestion des investissements rentables ;
* la fourniture des biens et services ;
* le developpement de partenariat specifique entre les operateurs prives agricoles et les exploitations familiales ;
* la construction de plaidoyers pour la creation de conditions favorables au developpement des filieres ASPHF ;
* la participation a l’alimentation de la base de donnees.
  + 1. Partenaires techniques et financiers (PTF)

Ce groupe d’acteurs regroupe les agences de cooperation bilaterale et multilaterale, les Organisations Intergouvernementales. Dans le cadre de la mise en muvre de la SDR, le role de ce groupe d’acteurs devrait porter sur :

* la participation au dialogue politique avec le Gouvernement;
* la participation a la concertation avec les differents acteurs;
* l’appui a l’elaboration des strategies operationnelles du secteur rural ;
* l’appui a la formulation et a la mise en muvre des programmes operationnels et des programmes d’investissement;
* la mise a disposition d’une assistance technique competente pour le renforcement des capacites institutionnelles et operationnelles de l’Administration et des organisations professionnelles;
* la participation a la mobilisation des ressources necessaires pour la mise en muvre et le suivi/evaluation des actions des plans d’actions;
* la participation au suivi/evaluation du processus.

1. **Hypotheses et gestion des risques**
   1. Hypotheses

Les hypotheses sont les conditions requises pour la reussite de la mise en reuvre des actions inscrites dans la SDR. Les principales conditions externes identifiees a reunir se presentent comme suit : la volonte politique et un cadre institutionnel adapte et stable, le retour a la stabilite sociopolitique et les conditions climatiques. Au niveau des conditions internes, il faudra relever principalement des ressources humaines, materielles et financieres.

* + 1. Volonte politique

Les plus hautes autorites du Burkina Faso ont manifeste leur interet a inscrire le secteur rural comme pilier de la croissance du pays dans la Strategie de Croissance Acceleree et de Developpement Durable. En effet, le secteur Agricole est defini comme prioritaire dans l’axe 1 « developpement des piliers de la croissance acceleree ». A cela s’ajoute la creation du Secretariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles. Comme structure de coordination des interventions dans le secteur rural. Ce qui permet au secteur de disposer d’un cadre institutionnel operationnel et stable. Le maintien de cette dynamique contribuera a favoriser l’atteinte des objectifs de la SDR.

* + 1. Stabilite sociopolitique

Le processus democratique, mises-en mal en fin 2014, a conduit a une insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2015.Le Burkina Faso, gere par un cadre consensuel de gouvernance, la transition, a passe avec succes le cap de l’instabilite politique avec les elections presidentielles et legislatives le 29 novembre 2015, ramenant ainsi le pays a un ordre constitutionnel democratique. La paix sociale et la bonne gouvernance vont favoriser l’atteinte des resultats escomptes de la SDR. Elles seront sans aucun doute pour la SDR, des facteurs mobilisateurs d’investissements nationaux et internationaux au profit du secteur rural.

* + 1. Maitrise des conditions climatiques et pluviometriques

L’un des principaux soutiens du developpement economique et social du Burkina Faso est le secteur primaire (32% du PIB) qui est fortement tributaire des conditions climatiques et pluviometriques. Les efforts des departements ministeriels en charge du secteur visant a ameliorer la productivite de ce secteur doivent egalement prendre en compte une meilleure maitrise et connaissance des variations pluviometriques et climatiques. Ceci compte tenu du fait que les paquets technologiques sont souvent developpes dans des conditions pluviometriques et climatiques precises qui doivent etre remplies pour obtenir les resultats escomptes. La maitrise des conditions climatiques et pluviometriques sera donc un atout majeur pour la reussite de la mise en reuvre de la SDR.

* + 1. Ressources humaines, materielles et financieres

La mise en reuvre reussie de la SDR est tributaire de la disponibilite des moyens materiels, humains et financiers pour sa mise en reuvre. Les principales conditions requises sont :

* le nombre et la qualification des ressources humaines ;
* la quantite et la disponibilite des ressources allouees par l’Etat et les soutiens apportes par les autres partenaires (PTF, Secteur prive et Societe civile.) ;
* le respect des engagements pris par tous les acteurs ;
  1. Analyse et gestion des risques

Les risques sont les facteurs negatifs externes et internes qui peuvent impacter negativement la realisation des resultats escomptes de la politique.

Le dispositif de pilotage et de coordination mis en place assureront le suivi regulier de ces risques afin de permettre des prises de decisions quant a une eventuelle reorientation de chaque axe strategique de la SDR suite a la non realisation d’une hypothese ou a la survenue d’un risque.

* + 1. Degradation du contexte socio-politique

La degradation du contexte sociopolitique est un risque majeur car il conditionne la reussite de la SDR. La stabilite du contexte sociopolitique est determinante pour l’adhesion des populations, la confiance des partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources financieres. La mise reuvre du systeme de gestion axee sur les resultats adosse a un systeme de suivi-evaluation renforce et le dialogue permanent entre les acteurs permettront d’assurer de bonnes performances dans la mise en reuvre. La reglementation en matiere de controle de la realisation des ouvrages devra etre rigoureusement respectee afin de garantir la qualite des infrastructures financees. Les actions prevues pour promouvoir la qualite et la valeur ajoutee des produits locaux doivent alors etre egalement suivies de pres.

* + 1. Environnement international

La stabilite de l’environnement economique international est determinante dans la mobilisation des ressources necessaires a la mise en reuvre de la SDR et partant un meilleur financement du developpement. A contrario, un environnement international marque par des crises economiques et financieres affecterait les capacites de financement de l’economie, d’ou la necessite de developper les actions de veille limitant l’impact de la volatilite et de l’imprevisibilite des flux exterieurs.

* + 1. Aleas climatiques

Les changements climatiques notamment la variabilite de la pluviosite qui se traduisent ces dernieres annees par des inondations et des secheresses, peuvent fragiliser les efforts de developpement du secteur rural. Aussi est-il necessaire de developper davantage des strategies de maitrise de l’eau et la diversification des productions. Ces catastrophes doivent etre reduites a travers les efforts que le Gouvernement deploie pour accroitre les surfaces irriguees et ameliorer l’acces d’un nombre croissant de producteurs aux services d’irrigation. Elles seront aussi mitigees par la recherche adaptative qui mettra au point et permettra de diffuser des technologies ameliorees adaptees aux aleas climatiques des zones seches.

* + 1. Disponibilite des ressources financieres

La mobilisation effective des ressources financieres necessaires pour le financement de la SDR determinera la realisation des resultats attendus. Cette question fera l’objet du dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers en vue de financer durablement le secteur.

CONCLUSION

L’elaboration du Document de Strategie de Developpement Rural a 1’horizon 2025 traduit la volonte du Gouvernement de mettre en coherence, les politiques et strategies sectorielles avec la SCADD, d’une part, et de s’adapter a l’evolution du contexte international, regional et national, d’autre part.

Le processus d’elaboration de cette nouvelle strategie a suivi une demarche participative, afin d’en faire un Document de reference pour l’ensemble des acteurs qui interviennent dans le developpement du secteur rural au Burkina Faso.

Cette demarche sera poursuivie apres l’adoption de la Strategie de Developpement Rural par le Gouvernement afin de faciliter son appropriation par les differents acteurs dans la phase de mise en ffiuvre.

ANNEXES

1. **Cadre Logique**
2. **References bibliographiques**

Cadre logique de la SDR a I’horizon 2016-2025

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Axes strategiques** | **Indicateurs de performance** | **Sources de verification** | **Conditions critiques** |
| **Axe 1** : Renforcement de la securite alimentaire et nutritionnelle ; | Productions vegetales :  *Accroissement de la production*   * Accroissement de la production cerealiere : 5% par an ; * Accroissement de la production de tubercules (igname, patate, manioc, etc.) :15% par an * Accroissement de la production de niebe : 5% par an ; * Accroissement de la production de coton : 10% par an ; * Accroissement de la production des oleagineux (arachide, sesame, etc.) : 10% par an ; * Accroissement de la production de fruits : 5% par an * Accroissement de la production de legumes : 10% par an   *Amenagement et maitrise de l’eau*\_:   * Nombre d’ouvrages de retenues d’eau construits ; * Nombre de structures de gestion des ressources en eau operationnelles (CPE, CGES, AUE, CLE, CNE, etc.) * Nombre d’ouvrages fonctionnels ; * Amenagements hydro-agricole : 1000 ha/an * Superficie de bas-fonds amenages : 1 500ha/an   *Amelioration de la fertilite des sols*   * Nombre de fosses fumieres construites : 200 000/an * Superficie additionnelle fertilisee avec fumure organique par an : 30 000 ha   Productions animales :   * Accroissement de la production de viande : 5% par an * Accroissement de la production de lait de 15% par an; * Accroissement de la production d’reufs : 10%/an * Accroissement de la production de cuirs et peaux : 5% par an | * Bilans cerealiers annuels ; * Rapports de campagne du ministere charge de l’Agriculture * Rapports annuels du Ministere en charge des ressources animales * Enquete nationale sur les effectifs du cheptel * Sondages | * Mise en reuvre de la Strategie de Developpement Rural ; * Engagement des differents partenaires (Gouvernement, partenaires au developpement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Operateurs prives, etc.) * Pluviometrie favorable ; * Conditions de marche favorables * Mise en reuvre de la Strategie de Developpement Rural ; * Engagement des differents partenaires (Gouvernement, partenaires au developpement, Organisations professionnelles |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Axes strategiques** | **Indicateurs de performance** | **Sources de verification** | **Conditions critiques** |
|  | Productions forestieres et fauniques :   * Accroissement du taux de couverture des besoins des centres urbains en combustibles ligneux : 3% par an ; * Accroissement de 1% par an des effectifs de cheptel sauvage dans les aires de faune.   Productions halieutiques :   * Augmentation de la production aquacole de 300 tonnes/an ; * Production de 3 millions d’alevins par an.   Professionnalisation des acteurs   * Nombre d’Organisations Paysannes Faitieres (OPF) fonctionnelles ; * Nombre d’Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) fonctionnelles / filieres ;   Gestion des crises naturelles   * Mise en reuvre du plan d’actions relatif au systeme d’information sur la securite alimentaire | * Rapports annuels du Ministere en charge de l’environnement des ressources halieutiques ; * Etudes et sondages ; * Rapport du SE/CNSA | Agricoles, ONG, Operateurs prives, etc.)  • Pluviometrie favorable ;  Conditions de marche favorables |
| **Axe 2** : Amelioration de la competitivite des filieres agro-sylvo-pastorale, halieutiques et fauniques ; | * Reduction de l’incidence de la pauvrete en milieu rural de 52% en 2003 a 40% en 2015; * Accroissement des revenus des ruraux de 3% par habitant et par an ; * Augmentation et diversification des depenses de consommation des menages ruraux * Accroissement du taux de transformation de produits agricoles ; * Accroissement des infrastructures de mise en marche (terminaux fruitiers, chambres froides, abattoirs, marches a betails, magasins et silos des stockages, etc.) * Amenagement de pistes rurales : 1000 km par an * Nombre de PME/PMI agro-sylvo-pastorales creees ; | * Enquetes sur les conditions de vie des menages (INSD); * Enquetes specifiques * Rapports d’enquetes et d’etudes ; * Rapports d’execution des projets d’investissement ; * Rapports annuels du Ministere en charge des infrastructures ; | * Mise en reuvre de la Strategie de Developpement Rural ; * Engagement des differents partenaires (Gouvernement, partenaires au developpement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Operateurs prives, etc.) * Pluviometrie favorable ; * Conditions de marche favorables * Conditions de marche favorables * Amelioration du niveau de professionnalisme des acteurs ; |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Axes strategiques** | **Indicateurs de performance** | **Sources de verification** | **Conditions critiques** |
|  | • Augmentation des structures de transformation des produits agro-sylvo-pastorales faunique et halieutique respectant les normes de qualite internationale | • Rapports annuels du Ministere en charge du Commerce et de l’Industrie ; |  |
| **Axe 3**: Developpement durable et gestion des ressources naturelles; | Gestion des ressources en eau et en terre :   * Superficie de terres degradees recuperees : 30 000 ha /an ; * Nombre d’organe de gestion integre des ressources en eau ; * Nombre d’acte de possession fonciere en milieu rural ; * Reduction de 25% les conflits fonciers.   Gestion des ressources forestieres fauniques et halieutiques   * Reduction des superficies brulees par les feux sauvages de 30% a 15% du territoire national ; * Superficies forestieres amenagees ou restaurees par an ; * Superficies des ecosystemes aquatiques protegees ou amenagees. | * Rapports annuels des Ministeres en charge de l’Agriculture et de l’hydraulique * Rapports d’execution des projets specifiques * Rapports d’execution du plan d’ actions Gestion Integrees des ressources en eau (PA/GIRE) ; * Rapports annuels du Ministere en charge de l’environnement et des ressources halieutiques ; * Etudes et sondages | Engagement des differents partenaires (Gouvernement, partenaires au developpement, Organisations  professionnelles Agricoles, ONG, Operateurs prives, etc.) |
| **Axe 4**: Amelioration de l’acces a l’eau potable et du cadre de vie | * Taux de couverture des besoins en eau potable par Province superieur a 95% en 2025 * Nombre de puits et forages fonctionnels * Nombre de puits et forages realises : 1000 par an * Nombre de systemes d’adduction d’eau simplifies (AEPS) : 75 par an * Nombre de point d’eau existants rehabilites : 500 par an * Taux de couverture des besoins d’assainissement des menages par Province superieur a 75% en 2025 * Nombre d’ouvrages d’assainissement fonctionnels * Nombre de latrines realises : 5 000 par an * Nombre d’amenagements paysagers | * Rapports annuels du Ministere en charge de l’Hydraulique * Rapports d’enquetes et d’etudes * Rapports d’execution des projets specifiques | * Engagement des differents partenaires (Gouvernement, partenaires au developpement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Operateurs prives, etc) * Pluviometrie favorable. |
| **Axe 5:** Renforcement de la gouvernance et du partenariat | • Nombre de cadres recrutes au benefice des Ministeres charges du Developpement Rural (Agriculture, Ressources Animales, et Environnement) ; | * Budget de l’Etat ; * Rapports annuels des Ministeres en charge du Developpement Rural et de la Fonction Publique ; | Engagement des differents partenaires (Gouvernement, partenaires au developpement, Organisations |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Axes strategiques** | **Indicateurs de performance** | **Sources de verification** | **Conditions critiques** |
|  | * Nombre de cadres ayant beneficies de stages de perfectionnement ou de specialisation (cadres de conception et agents d’execution); * Nombre de Chambres Regionales d’Agricultures fonctionnelles ; * Existence d’un Code des Investissements Agropastoral | * Rapports d’activites des OPF et des OPA ; * Rapports d’enquetes et d’etudes | professionnelles Agricoles, ONG, Operateurs prives, etc) |

References bibliographiques

1. Burkina Faso : Document de Strategie de Developpement Rural a 1’horizon 2015. Janvier 2004.
2. Burkina Faso : Plan d’Action pour la Gestion Integree des Ressources en Eaux (PAGIRE). Mars 2003.
3. Burkina Faso : Plan d’action pour l’application du Programme de travail sur les aires protegees de la Convention sur la Diversite Biologique. Mai 2012
4. Burkina Faso : Programme National d’Approvisionnement en Eau Potable et d’Assainissement a l’horizon 2015 (PN/AEPA). Novembre 2006
5. Burkina Faso : Strategie de Croissance Acceleree et de Developpement Durable a l’horizon 2011-2015 (SCADD) Octobre 2011
6. Burkina Faso : Cadre de cooperation du G8 pour l’appui a la « Nouvelle Alliance pour la Securite Alimentaire et la Nutrition » au Burkina Faso. Novembre 2012
7. Burkina Faso : Programme d’action national d’adaptation a la variabilite et aux changements climatiques. Aout 2006
8. Burkina Faso : Document Guide de la revolution Verte. Janvier 2008
9. Burkina Faso : Strategie nationale de mise en «uvre de la convention sur les changements climatiques. Decembre 2002
10. Burkina Faso : Plan d’Investissement Forestier (PIF). Mai 2011
11. Burkina Faso : Politique Nationale de Developpement Durable de l’Elevage (PNDEL) du Burkina Faso a l’horizon 2010-2015. Septembre 2010
12. Burkina Faso : Politique de Developpement Durable de l’Agriculture Irriguee. Avril 2004
13. Burkina Faso : Profil de pauvrete et d’inegalite en 2009 au Burkina Faso INSD. Avril 2012
14. Burkina Faso : Projection Demographique de 2007 a 2020 par region t par province au Burkina Faso INSD. Aout 2009
15. Burkina Faso : Rapport Introductif a l’Assemblee des projets et programmes du Ministere de l’agriculture. Septembre 2012
16. Burkina Faso : Etude Nationale Prospective 2025. Avril 2005
17. Burkina Faso : Profil de pauvrete et d’inegalite en 2009 au Burkina Faso INSD. Avril 2012
18. Burkina Faso : Rapport Introductif aux assises sectorielles du Ministeres des ressources animales en vue de la tenue de la 5ieme Assemblee Generale des projets et programmes. Mai 2011
19. Burkina Faso : Rapport Introductif a l’Assemblee des projets et programmes du Ministere de l’agriculture et de l’hydraulique. Juin 2011
20. Burkina Faso : Rapport 2014 sur la Contribution des ONG/AD au Developpement du Burkina Faso du Ministere de l’Economie et des Finances. Decembre 2015
21. Burkina Faso : Politique nationale de Bonne Gouvernance 2005-2015. Avril 2005
22. Burkina Faso : Document Introductif aux concertations regionales : Etats generaux de l’agriculture et de la securite alimentaire : « Quelles orientations, reformes et mesures necessaires pour accelerer la croissance durable des productions agricoles pour la realisation d’une securite alimentaire au Burkina Faso ? » Janvier 2011
23. Journal Officiel pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires OHADA : Acte Uniforme relatif au droit des societes cooperatives. Fevrier 2011
24. Burkina Faso : Financement public du secteur de l’elevage apres la conference de Maputo: Etat des lieux, defis et perspectives. Mai 2012
25. Burkina Faso : Etat des lieux des Importantes realisations dans le sous-secteur animales et halieutiques. Fevrier 2014
26. Burkina Faso : Contribution de l’Elevage a l’economie et a la lutte contre la pauvrete, les determinants de son developpement. Novembre 2011
27. Burkina Faso : Strategie d’Appui a la Decentralisation 2013-2020. Juin 2013

1. Bilan SCADD, 2011-2015, MARHASA [↑](#footnote-ref-2)
2. INERA, CNSF, IRSAT, UFR/SVT, IDR, UFR/SEGCEDRES, CIRDES, CIRAD, IRD, ICRISAT, IITA, CORAF, ADRAO, etc. [↑](#footnote-ref-3)
3. Analyse des depenses publiques en soutien a l’agriculture et l’alimentation au Burkina Faso, 2006-2013 et Rapports CSD 2013 et 2014 [↑](#footnote-ref-4)